

**MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE  
L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE**

**DIRECTION GÉNÉRALE DES RESSOURCES HUMAINES**

**CERTIFICAT D'APTITUDE AU PROFESSORAT DE L'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE  
(CAPET)**

**SECTION ÉCONOMIE ET GESTION**

**OPTION : ÉCONOMIE ET GESTION COMPTABLE**

**CONCOURS EXTERNE  
(CAPET – CAFEP)**

**2006**

## SOMMAIRE

Composition du jury.....	page 3
Statistiques du concours externe – Capet et Cafep .....	page 6
<u>Épreuves écrites d’admissibilité</u>	
- Étude de cas .....	page 9
- Économie générale et/ou économie d’entreprise .....	page 14
- Droit et/ou économie d’entreprise .....	page 18
<u>Épreuves orales d’admission</u>	
- Épreuve scientifique et technique .....	page 23
- Économie générale et/ou économie d’entreprise .....	page 26
- Droit et/o u économie d’entreprise .....	page 29
- Exposé – entretien.....	page 32
Sujet d’étude de cas.....	page 36
Exemples de sujets posés à l’épreuve d’EST.....	page 53

## COMPOSITION DU JURY

### CONCOURS EXTERNE ET CAFEP

#### PRÉSIDENTE

**Brigitte DORIATH**

Inspectrice générale de l'éducation nationale

#### Vice-présidents

**Isabelle VERRIÈRES**

IA-IPR Académie de Bordeaux

**Jean-Claude BONNET**

IA-IPR Académie de Montpellier

#### MEMBRES

Anne-Marie BAZZO	Inspectrice Pédagogique Régionale Académie de Créteil
Mireille BERGÈS	Professeur certifié Lycée Henri IV – Béziers
Geneviève BOCQUERAZ	Professeur certifié hors classe Lycée Vienne – St Romain en Gal
Hervé BOINET	Professeur agrégé Lycée Carnot – Bruay la Buissière
Christian BONNIN	Professeur agrégé IUT du Mans
Isabelle BOURGEOIS	Professeur agrégé Lycée Henri Moissan - Meaux
Véronique BOUSSINESQ	Professeur agrégé Lycée Denis Diderot – Narbonne
Anne-Marie BOUVIER	Professeur agrégé Lycée Clémenceau – Villemomble
Bernard BOYER	Professeur agrégé Lycée Denis Diderot - Narbonne
Sylvie BRETON	Professeur agrégé Lycée Jacques Cœur - Bourges
Pascal CARON	Professeur agrégé Lycée Arthur Rimbaud - Sin le Noble
Benoît CATELAIN	Professeur certifié Lycée G le Conquérant - Lillebonne
Didier CHADOURNE	Professeur certifié Lycée Louis Feuillade - Lunel
Françoise CHÉRICI	Professeur agrégé Lycée Denis Diderot – Narbonne
Nathalie CÔTE	Professeur agrégé

Olivier COURET-DELÈGUE	Lycée Paul-Émile Victor - Osny Professeur agrégé
Martine CRUMIERE	Lycée Victor Louis – Talence Professeur agrégé
Thierry DAGORNE	Lycée Jean Monnet– La Queue-lez-Yvelines Professeur agrégé
Jacques DOREL	Lycée Blaise Pascal - Châteauroux Professeur certifié
Stéphane DUFOUR	Lycée La Martinière Duchère - Lyon Professeur agrégé
Nicole EPARVIER	Lycée Jean-Jacques Rousseau - Sarcelles Professeur agrégé
Robert FOSSE	Lycée Brémontier - Bordeaux Professeur certifié
Anne FRANCESCHI	Lycée Sidoine Appolinaire – Clermont-Ferrand Professeur agrégé
David GARCIA	Lycée Marcelin Berthelot – Saint Maur des Fossés Professeur certifié
Hélène GAUBERT	Lycée Jean-Baptiste Dumas – Alès Professeur agrégé
Elisabeth GEBEL	Lycée de la Camargue – Nîmes Professeur certifié
Véronique GUINAND-LEVET	Lycée Les Haberges – Vesoul Professeur agrégé
Jacques-André HASSENFORDER	Lycée Darius Milhaud – Le Kremlin Bicêtre Professeur agrégé de chaire supérieure
Annie HUC	Lycée Mas de Tesse - Montpellier Professeur certifié
Michel LEONARDUZZI	Lycée Beaussier – La Seyne sur Mer Professeur certifié
Marie-Agnès LESTRADE	Lycée Aristide Briand - Gap Professeur agrégé
Vincent LORRIÈRE	Lycée Danton – Brive la Gaillarde Professeur agrégé
Michel LOZATO	Lycée Robert Doisneau - Corbeil Professeur agrégé
Gil LUCAS	Lycée Paul Doumer – Le Perreux-sur-Marne Professeur de chaire supérieure
Marilyne LUPPI	Lycée Jean Perrin – Marseille Professeur agrégé
Jacky MARIE	Lycée Jean de la Fontaine - Châteauthierry Professeur agrégé hors classe
Lucien MARNEF	Lycée Louis Liard – Falaise Professeur certifié
Isabelle MAUBON	Lycée Jean Lurçat - Paris Professeur agrégé
Sylvie MAURIANGE	Lycée Brémontier – Bordeaux Professeur agrégé
Jean-Noël MAZAT	Lycée Blaise Pascal - Châteauroux Professeur agrégé hors classe
Jelloul MESSAOUDENE	Lycée Jean Baptiste de Baudre – Agen Professeur agrégé
Claudine MIUS	Lycée Jacques Brel – La Courneuve Professeur certifié
	Lycée Gustave Flaubert - Rouen

Isabelle NAVAS-SCHUH	Professeur certifié Lycée Marguerite Yourcenar - Erstein
Pascal NICOLLE	Professeur agrégé Lycée Maximilien Sorre - Cachan
Christian PESIN	Professeur certifié Lycée Madame de Staël – Saint Julien en Genevois
Isabelle PITZINI	Professeur agrégé Lycée Condorcet – Bordeaux
Véronique POCQUET	Professeur certifié Lycée Charles Deulin – Condé sur l'Escaut
Laurence REMAUD	Professeur agrégé Lycée Audiberti - Antibes
Patrick ROLLION	Professeur certifié Lycée Gaston Berger - Lille
Françoise ROUHAUD	Professeur certifié Lycée Daudet – La Rochelle
Joël ROUSSEAU	Professeur certifié hors classe IUT Le Mans
Jacques SORNET	Professeur agrégé Lycée Edmond Perrier – Tulle
Gérard SOUILLAT	Professeur agrégé Lycée Lamartine - Mâcon
Sébastien TOULOUZE	Professeur certifié Lycée Martin Schongauer - Colmar
Élisabeth TRAVAILLÉ	Professeur agrégé Lycée de la Camargue - Nîmes
Sylvie VACHÉ	Professeur certifié Lycée Marcelin Berthelot – St Maur des Fossés
Jacques WEBER	Professeur agrégé Lycée Lamartine - Mâcon

Les rapports des jurys des concours sont établis sous la  
responsabilité des présidents de jury

# CAPET 2006

## STATISTIQUES DU CONCOURS EXTERNE ET DU CAFEP

	CAPET EXTERNE						CAFEP					
	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2001	2002	2003	2004	2005	2006
Nombre de postes mis au : - CAPET - CAFEP	90	90	110	68	90	40	14	12	9	10	10	9
Nombre de candidats inscrits	1650	1447	1601	1631	1750	1632	199	172	190	204	255	243
Nombre de candidats présents	796	766	869	960	919	709	111	103	115	119	147	118
Nombre de candidats admissibles	199	198	225	174	225	100	27	25	23	19	25	23
Nombre de candidats admis	90	90	103	68	90	40	14	12	9	10	10	9
Nombre de candidats inscrits sur La liste complémentaire	17	20	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Moyenne limite sur 20 retenue pour l'admissibilité	8.30	8.10	8.02	10.20	9.56	11,06	8.30	8.10	8.54	10.00	9.94	9,76
Moyenne limite sur 20 retenue pour l'admission	9.90	9.95	9.89	11,39	11,19	12,21	9.90	9.34	11.65	10,68	12,20	11,81

**Statistiques relatives au CAPET externe**

## 1 - Ventilation par épreuve d'écrit

<b>EXTERNE</b>	<b>Inscrits</b>	<b>Présents</b>	<b>CB</b>	<b>CA</b>	<b>AB</b>
Économie et/ou économie d'entreprise	985	463	0	2	522
Droit et/ou économie d'entreprise	647	266	1	1	381
<b>TOTAL</b>	<b>1632</b>	<b>729</b>			<b>903</b>
Étude de cas	1632	709	2	0	923

## 2 - Résultats d'admissibilité

Moyennes sur 20

Moyenne du premier admissible	16,64
Moyenne de l'ensemble des admissibles	12,70
Moyenne du dernier admissible	11,06
Moyenne des présents	7,08

## 3 - Ventilation par épreuve orale

	<b>Nombre de candidats</b>	<b>Nombre d'absents</b>
<i>Épreuves orales</i>		
Économie et/ou économie d'entreprise	43	1
Droit et/ou économie d'entreprise	57	4
<b>TOTAL</b>	<b>100</b>	<b>5</b>
Épreuve scientifique et technique	100	4
Épreuve sur dossier	100	5

## 4 - Moyenne du premier et du dernier admis

Premier admis	17,08
Dernier admis	12,21

**Statistiques relatives au CAFEP**

## 1 - Ventilation par épreuve d'écrit

CAFEP	Inscrits	Présents	CB	CA	AB
Économie et/ou économie d'entreprise	147	69	0	0	78
Droit et/ou économie d'entreprise	96	50	0	1	46
TOTAL	243	119	0	1	124
Étude de cas	243	118	0	0	125

## 2 - Résultats d'admissibilité

Moyennes sur 20

Moyenne du premier admissible	16,88
Moyenne de l'ensemble des admissibles	12,29
Moyenne du dernier admissible	9,76
Moyenne des présents	7,19

## 3 - Ventilation par épreuve orale

<i>Épreuves orales</i>	Nombre de candidats	Nombre d'absents
Économie et/ou économie d'entreprise	11	0
Droit et/ou économie d'entreprise	12	1
TOTAL	23	1
Épreuve scientifique et technique	23	0
Épreuve sur dossier	23	1

## 4 - Moyenne du premier et du dernier admis

Premier admis	15,44
Dernier admis	11,81



# ÉPREUVES ÉCRITES D'ADMISSIBILITÉ

## ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ :

### ÉTUDE DE CAS

#### I - Présentation statistique des résultats

Moyenne des notes : **7,05**

#### Répartition des notes

Intervalle de notes	Pourcentages	Pourcentages cumulés croissants	Pourcentages cumulés décroissants
N < 6	<b>43,6 %</b>	43,6 %	100,0 %
6 ≤ N < 8	<b>15,5 %</b>	59,1 %	56,4 %
8 ≤ N < 10	<b>16,5 %</b>	75,6 %	40,9 %
10 ≤ N < 12	<b>11,9 %</b>	87,5 %	24,4 %
12 ≤ N < 14	<b>7,4 %</b>	94,9 %	12,5 %
N > 14	<b>5,1 %</b>	100,0 %	5,1 %
Total	<b>100 %</b>		

#### Moyenne des sessions précédentes :

Année	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005
Moyenne	7,7	6,19	5,52	7,51	6,17	7,01	6,31	6,68	8,38	8,89

La moyenne des copies est en baisse, ce qui marque une rupture par rapport à la progression très sensible qui a marqué les deux sessions précédentes.

Les notes supérieures ou égales à la moyenne représentent 24,4 % des notes contre 40,1% pour la session 2005 et 33,3 % pour la session 2004.

Les notes inférieures à 6 sur 20 représentent 43,6 % des notes contre 20,6 % pour la session 2005 et 25,5 % pour la session 2004.

## **II - Observations**

### **1 - Concernant le fond**

L'étude de cas proposée aux candidat(e)s s'inscrivait dans le contexte d'une PME de 80 salariés spécialisée dans les travaux publics du bâtiment, la promotion immobilière et le négoce immobilier.

Le sujet était divisé en quatre dossiers indépendants.

Le jury constate qu'un certain nombre de candidat(e)s n'ont traité que partiellement le sujet.

Il est évident que dans ce cas, ils peuvent difficilement obtenir de bonnes notes.

### **Dossier 1 - Comptabilité et droit appliqué**

Ce dossier était divisé en trois parties distinctes.

#### **Première partie**

Dans le cadre d'une augmentation de capital en numéraire, les candidat(e)s devaient successivement :

- analyser la situation de l'actionnaire principal qui craint une perte de contrôle éventuelle,
- calculer la valeur du droit préférentiel de souscription,
- comptabiliser l'opération.

Cette dernière question incluait le traitement comptable des frais d'augmentation de capital par imputation sur la prime d'émission.

#### **Deuxième partie**

Il s'agissait ici de comptabiliser l'acquisition d'une immobilisation ainsi que les amortissements à la clôture de l'exercice.

Le matériel faisait l'objet d'une décomposition de sa valeur d'origine. Les candidat(e)s devaient proposer le traitement comptable puis préciser la position fiscale pour l'amortissement.

#### **Troisième partie**

Dans un premier temps, les candidat(e)s devaient définir et illustrer les concepts de « méthodes préférentielles comptables » et « charges activables ».

A l'aide d'un extrait du plan comptable général, ils devaient définir les concepts de « site Internet actif » et de « site Internet passif », puis analyser et traiter des dépenses de création d'un site Internet.

Enfin, il leur était demandé d'analyser les conséquences d'une option fiscale relative aux dépenses de recherche et développement.

Ce dossier a été traité inégalement par les candidat(e)s.

Le jury a constaté de fortes insuffisances sur la première partie (comptabilité des sociétés), y compris sur des points basiques tels que le calcul de la valeur théorique du droit de souscription ou encore la comptabilisation de l'augmentation de capital.

La méthode des composants et les modalités nouvelles d'amortissement économique semblent avoir posé moins de problèmes aux candidat(e)s même si leur mise en œuvre n'est pas encore totalement maîtrisée. Toutefois, des difficultés ont été constatées pour les aspects fiscaux.

Pour la troisième partie, le jury constate que les candidat(e)s ne connaissent bien souvent pas les définitions et qu'ils ont de toute façon de réelles difficultés à les proposer dans une forme compréhensible et claire sur le plan de l'expression écrite.

Par ailleurs, le traitement comptable de la création d'un site Internet est également insuffisamment maîtrisé malgré la présence d'une documentation précise en annexe. L'exploitation de ce document n'a donc pas été satisfaisante dans l'ensemble.

## **Dossier 2 – Gestion financière**

Dans ce dossier, les candidat(e)s devaient analyser un projet d'investissement et son financement.

Un tableau des flux prévisionnels de trésorerie et le calcul de la valeur actuelle nette étaient à produire.

Enfin, une analyse comparée de la rentabilité financière du projet dans deux hypothèses de financement devait les conduire à mettre en évidence les conséquences de l'effet de levier financier.

La production des candidat(e)s a été très inégale. Certains d'entre eux, peu nombreux hélas, ont parfaitement réussi ce dossier.

En revanche, dans l'ensemble, le jury a constaté de réelles insuffisances, y compris sur des concepts de base. Par exemple, beaucoup de candidats semblent confondre résultat d'exploitation et flux de trésorerie. D'autres déterminent un résultat en oubliant des composantes importantes comme les intérêts d'emprunt ou les dotations aux amortissements. On a pu également rencontrer des confusions entre annuité et amortissement d'emprunt.

Les candidat(e)s semblent également avoir eu des difficultés à synthétiser leur raisonnement dans des tableaux structurés.

Egalement, le concept d'effet de levier financier n'a pas été mis en évidence aussi souvent qu'on aurait pu l'espérer.

## **Dossier 3 – Contrôle de gestion**

Dans le cadre de la création d'une filiale, les candidat(e)s devaient analyser un projet dans une démarche de coût cible.

Cette démarche était décrite dans une annexe et il fallait établir, pour un produit déterminé :

- le coût cible,
- le coût de revient, ce qui justifiait les questions préalables relatives au budget flexible et au taux de frais d'un centre d'analyse.

Pour conclure, il fallait comparer le coût estimé au coût cible et commenter en proposant des solutions.

Cette partie n'a pas été correctement traitée par les candidats. En particulier, la notion même de budget flexible n'est pas maîtrisée ni dans sa détermination ni dans son utilisation. Le budget flexible est trop souvent confondu avec un coût de production, parfois même limité à des charges variables.

Par contre, la démarche du coût cible, notamment dans sa conclusion, a permis à certains candidats de démontrer des capacités à proposer des solutions pertinentes.

## **Dossier 4 - Informatique de gestion**

Les candidat(e)s étaient sollicités pour un projet d'informatisation placé dans le cadre de l'activité d'agence immobilière de la société. Une annexe était fournie sous la forme de l'interview du responsable de cette branche. On y trouvait des éléments sur les besoins et les caractéristiques de cette activité sur le plan informatique. Le questionnement des candidat(e)s portait :

- sur la définition de concepts (système client/serveur, réseau extranet),
- sur les caractéristiques et l'amélioration d'un schéma conceptuel de données,
- sur le schéma de traitement d'une opération.

Les candidats ont plus souvent abordé cette partie que lors des sessions précédentes. Cependant, il reste des insuffisances importantes tant sur la connaissance des réseaux que sur le schéma conceptuel des données ou le schéma de traitement.

### **2 - Concernant la forme**

Des efforts réels sont constatés pour un certain nombre de candidats. Malheureusement, les copies sont encore trop souvent caractérisées par une expression écrite maladroite et une orthographe déficiente. Le jury rappelle qu'il est indispensable pour de futurs enseignants tant de proposer une bonne expression écrite (écriture lisible, syntaxe et orthographe) que de montrer une capacité à présenter clairement une démarche et des résultats ou encore une maîtrise et une précision dans le vocabulaire employé.

Il rappelle également que l'utilisation de tableaux est très fortement conseillée dès que cela est possible. Cela a trop souvent manqué tant en gestion financière qu'en contrôle de gestion.

## **III - Conseils aux candidat(e)s**

### **1 - La préparation du concours**

Le jury rappelle à nouveau les conseils formulés précédemment sur la nécessité d'une préparation sérieuse permettant d'acquérir et de conforter des connaissances scientifiques et techniques dans les différents domaines de la gestion.

Les candidat(e)s ne doivent pas limiter leur préparation aux sujets abordés dans les sessions précédentes.

Il est vraiment impératif de suivre l'évolution de la réglementation comptable, juridique, fiscale et sociale et de sa mise en oeuvre, compte tenu des fortes mouvances dans ces domaines.

L'enseignant doit être à même d'intégrer ces transformations en actualisant ses connaissances.

Une bonne préparation implique un entraînement en temps limité et l'apprentissage des techniques comptables et de gestion. Aucune partie du programme ne doit être négligée.

Les candidat(e)s auront pour objectif de développer leurs capacités d'analyse et de réflexion.

## **2 - Le traitement du sujet**

Il convient de lire attentivement l'ensemble du sujet, en particulier les annexes qui doivent être exploitées pour les traitements demandés.

Le candidat(e) doit penser à gérer au mieux le temps imparti pour l'épreuve. Il reste toujours difficile d'obtenir un résultat satisfaisant en négligeant une voire deux parties du sujet proposé.

Les candidat(e)s doivent également s'attacher à faire preuve de clarté dans leur réflexion et à bien structurer leurs réponses.

Il est indispensable de répondre aux questions à caractère rédactionnel. Une attention particulière doit être portée à la terminologie employée, à la qualité de la syntaxe et de l'orthographe. Le nombre de points consacrés à ces questions et à la forme est toujours important. Le jury rappelle que la pertinence d'une réponse dépend plus de son contenu et de sa structuration que de son volume.

Le jury souhaite insister à nouveau sur l'importance de la présentation des calculs (sous forme de tableaux lorsque cela est possible) et sur la justification de ceux-ci.

**ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ :****ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET/OU ÉCONOMIE D'ENTREPRISE****Sujet posé**

*Le coût du travail est-il trop élevé en France ?*

**I - Présentation statistique des résultats**

530 candidats ont composé à cette épreuve contre 652 lors de la session 2005. La moyenne pour cette session 2006 s'établit à 7,1 sur 20.

**1 – Évolution de la moyenne à cette épreuve depuis 1999**

1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	<b>2006</b>
5,77	5,40	5,50	5,76	5,70	5,83	5,50	<b>7,1</b>

**2 – Répartition des notes**

Les résultats pour la session 2006 se répartissent de la façon suivante :

Répartition des notes

Intervalles de notes (N)	Pourcentages	Pourcentages cumulés croissants	Pourcentages cumulés décroissants
$N < 6$	39,44	39,44	100
$6 \leq N < 8$	23,58	63,02	60,56
$8 \leq N < 10$	12,83	75,85	36,98
$10 \leq N < 12$	10,00	85,85	24,15
$12 \leq N < 14$	8,30	94,15	14,15
$14 \leq N$	5,85	100	5,85
TOTAUX	100		

**3 – Commentaires**

Les notes s'échelonnent de 0,5 à 17 sur 20. 24,15 % des copies ont obtenu une note supérieure ou égale à la moyenne, pour 13,8 % l'an passé. Les copies ayant une note inférieure à 6 représentent 39,44 % alors que lors de la session 2005, la proportion était de 56,3 %.

## II - Sujet et pistes de réflexion

Voici quelques voies de réflexion que les candidats auraient pu emprunter.

Le sujet proposé cette année était un sujet d'économie générale. Des considérations microéconomiques permettaient une ouverture mesurée sur le champ de l'économie d'entreprise.

L'intitulé étant formulé sous forme de question, un travail de problématisation par les candidats était indispensable. Le sujet est très ancré dans l'actualité. Le coût du travail constitue une préoccupation récurrente de la politique économique ; il est à la fois un déterminant pour l'emploi et pour la mesure de la compétitivité extérieure. Ainsi, il apparaît que la problématique du coût du travail s'inscrit à la fois dans une perspective nationale et internationale, mettant en relation le coût et la productivité de la main d'œuvre. Le questionnement ne pouvait pas toutefois s'arrêter sur une analyse normative du coût du travail. Il convenait de nuancer le propos en mettant en évidence le différentiel d'impact du coût du travail selon le secteur d'activité et selon que le travail est ou non qualifié. S'agissant de la comparaison internationale du coût du travail, il convenait de prendre en compte les différences de structure d'emploi, de qualification et des systèmes de prélèvements obligatoires. S'il existe des disparités des coûts du travail, leurs composantes sont tout aussi variables d'un pays à un autre. Chemin faisant, le sujet invitait à analyser l'influence des différentes charges sociales et fiscales sur le facteur « travail » (écart entre le salaire net d'impôt perçu par le salarié et le coût supporté par l'entreprise, « coin socio fiscal », facteur explicatif des distorsions sur le marché du travail).

Le sujet proposé nécessitait une bonne connaissance des données empiriques ainsi que des principaux concepts économiques. Sur le plan empirique, l'actualité économique des débats autour des délocalisations, du chômage, de la compétitivité pouvaient venir en appui d'une argumentation rigoureuse. Sur le plan théorique, le sujet présentait des entrées tant au niveau macro que micro économiques et notamment en faisant allusion aux travaux relatifs aux théories du marché du travail :

- Le lien salaire-emploi dans la théorie keynésienne ;
- La théorie néoclassique reliant le salaire à la productivité marginale du travail ;
- La théorie des insiders-outsiders ;
- La théorie du salaire d'efficience ;
- Les théories du capital humain.

En proposant un sujet d'actualité, le jury voulait évaluer la capacité des candidats à se distancer des débats relatés par la presse et des nombreuses prénotions pour s'engager dans un raisonnement économique rigoureux. En outre, le sujet invitait les candidats à composer sur un thème devenu classique et que les futurs lauréats auront peut être à traiter en classe de STG ou de STS.

Le sujet est apparu à certain égard familier voire à la « mode » pour les candidats. En conséquence, les compositions ont souvent fait preuve d'un manque de rigueur et d'une expression au style journalistique !

Les très bonnes copies ont témoigné, en plus d'une qualité d'orthographe et d'expression, d'une bonne compréhension du sujet et d'une réelle capacité à ordonner les arguments appuyés sur des références théoriques et empiriques pertinentes. Ces candidats ont obtenu une note supérieure à 15 sur 20.

Rappelons que le jury n'attend pas de réponse prédéterminée sur le sujet ni de plan type.

### **III - Analyse des copies**

#### **1 – Commentaires relatifs au fond**

Beaucoup de copies n'ont pas traité le sujet dans ses principales dimensions. Ainsi les aspects tels que la productivité, le « coin socio-fiscal », de contrainte extérieure, répartition sont rarement abordés. Le thème suppose un important travail préparatoire sur la définition des mots clés. Nous pouvons évoquer quelques lacunes qui témoignent de ce défaut de préparation :

##### **a - La compréhension du sujet**

Une lecture trop rapide du sujet a conduit certains candidats à prendre la liberté et le risque de réinterpréter l'intitulé. Le sujet n'était pas : *Faut-il réduire le coût du travail ?* Une telle reformulation est de toute évidence révélatrice d'un manque de réflexion sur les enjeux soulevés par le sujet mais aussi d'une tendance à vouloir placer des connaissances au voisinage du sujet.

Rappelons que la problématique est le résultat d'une analyse rigoureuse du sujet et d'une bonne mobilisation de connaissances. La problématique constitue la clé de lecture de la composition. Un nombre limité de questions permet de poser les jalons d'une réflexion personnelle laquelle doit conduire à la construction d'un plan pertinent. Des copies présentent en introduction un champ trop élargi de questionnements. Il est difficile ensuite de recentrer la réflexion.

Les qualités de réflexion, d'argumentation, de synthèse et l'habileté des futurs enseignants à différencier l'essentiel de l'accessoire constituent les principaux axes d'évaluation du jury.

La plupart des candidats ont le souci de définir en introduction les termes du sujet. Cependant beaucoup de copies présentent une définition du coût du travail selon un unique point de vue, comptable le plus souvent.

En conséquence, le plan et l'argumentation traduisent un traitement partiel voire superficiel du sujet.

##### **b - Mobilisation des connaissances**

Le sujet nécessite une bonne connaissance des données économiques actuelles. Le candidat doit illustrer son raisonnement en s'appuyant sur des données chiffrées actualisées et pertinentes. Le jury relève que beaucoup de copies comportent des lacunes tant sur le plan empirique que théorique. De nombreuses tentatives d'analyse se limitent à des remarques de sens commun et à des approximations théoriques. D'autres candidats témoignent de connaissances intéressantes mais mal reliées au sujet.

##### **c - Articulation des théories**

En général, les aspects théoriques ne sont pas maîtrisés. De nombreux candidats citent des auteurs sans démontrer la pertinence de ces références et sans établir de lien avec le sujet. Les références théoriques doivent être convoquées à bon escient afin de nourrir l'analyse. Mieux vaut pour le candidat privilégier la réflexion à l'étalage ostentatoire de théories.

#### **2 – Commentaires relatifs à la forme**

##### **a - Construction**

Dans la plupart des copies, la structure existe, les candidats démontrant ainsi une volonté manifeste de bien faire et de respecter les consignes de forme. Le jury a constaté des



améliorations. Rappelons que le développement suppose une écriture sous forme de paragraphes rédigés excluant la présentation sous forme de tirets.

Le plan apparent permet au jury de suivre avec plus de facilité le raisonnement logique du candidat, même si celui-ci ne revêt aucun caractère obligatoire. Certaines copies présentent néanmoins des plans dont les titres ne correspondent pas aux contenus développés. Le plan, quand il est apparent, doit traduire en quelques mots la réflexion. L'équilibre des parties n'est pas toujours respecté. De plus, elles ne correspondent pas systématiquement au plan annoncé dans l'introduction. Les sous-parties ne sont pas toutes annoncées, ni mises en valeur.

Le jury souligne que beaucoup de candidats éprouvent des difficultés à gérer le temps imparti. En conséquence, les copies inachevées partent avec un sérieux handicap.

Quant à la conclusion, elle est parfois plus longue que les parties du développement. Même si le candidat est amené à faire une ouverture sur le sujet, celle-ci doit garder un lien avec le thème.

### **b - L'expression**

Si le jury a pu apprécier des compositions dont la forme se révèle correcte, il a regretté l'existence de graves lacunes dans certaines d'entre elles. Il semble que les candidats ne savent pas composer à partir d'un brouillon ; certaines copies présentent un exposé écrit au fil de la plume et parfois fréquemment retouché ou raturé. De plus, la qualité de la réflexion ne se mesure pas à la longueur de la copie, et certains auraient mieux géré leur temps en effectuant une analyse préalable à l'écriture elle-même.

Le niveau d'expression laisse parfois à désirer, les candidats utilisent un vocabulaire familier voire simpliste, qui ne correspond pas à ce qui est attendu de la part d'un enseignant. Le jury ne peut pas admettre que de futurs enseignants n'aient pas la maîtrise du vocabulaire économique ou expriment des opinions personnelles non argumentées. L'orthographe et la qualité d'expression font partie intégrante de l'appréciation globale de la copie.

## **IV - Conseils aux candidats**

### **1 – Sur le plan des connaissances**

Il s'avère indispensable de maîtriser les concepts fondamentaux et d'opérer une actualisation des connaissances par la lecture d'ouvrages et de revues de référence : manuels de niveau STS, *Alternatives économiques*, *Problèmes économiques*, *Les échos*. La fréquentation des CRDP ou la consultation de sites internet en particulier le site national d'économie-gestion (<http://www.educnet.education.fr/ecogest>) peut être utile.

### **2 – Sur le plan méthodologique**

Pour réussir cette épreuve, il est essentiel de bien définir les termes du sujet et de construire une problématique qui réponde au sujet. Les candidats traitent parfois le sujet auquel ils s'attendaient ou bien un sujet proche ou récemment proposé sur lesquels ils se sont entraînés, sans prendre le temps nécessaire de la réflexion sur le sujet réellement posé.

Ces remarques rappellent à tous les candidats la nécessité d'une préparation soutenue et rigoureuse au concours tant par la lecture d'ouvrages de référence que par l'entraînement à la rédaction en temps limité.

**ÉPREUVE ÉCRITE D'ADMISSIBILITÉ :****DROIT ET/OU ECONOMIE D'ENTREPRISE****Sujet posé :** *La protection des intérêts de l'entreprise.***I - Présentation statistique des résultats**Nombre de copies corrigées : **312**Moyenne des notes : **7,26 / 20****1 - Évolution de la moyenne à cette épreuve depuis 2003****Moyennes obtenues pour les quatre dernières sessions**

<b>2003</b>	<b>2004</b>	<b>2005</b>	<b>2006</b>
4,98	5,23	5,80	7,26

**2 - Répartition des notes pour la session 2006**

Les notes s'échelonnent de 1/20 à 17/20. 27,25% des copies ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20 contre 13,66% l'année passée.

**Répartition des notes en 2006**

<b>Intervalles de notes (N)</b>	<b>Pourcentages</b>	<b>Pourcentages cumulés croissants</b>	<b>Pourcentages cumulés décroissants</b>
N < 6	40,38%	40,38%	100,00%
6 = N < 8	19,55%	59,93%	59,62%
8 = N < 10	12,82%	72,75%	40,07%
10 = N < 12	11,54%	84,29%	27,25%
12 = N < 14	8,65%	92,94%	15,71%
14 = N	7,06%	100,00%	7,06%
Total	100,00%		

**3 - Analyse de la répartition des notes**

Dans un contexte de nette diminution du nombre de copies corrigées (moins 22,5% entre 2005 et 2006), on constate les deux évolutions majeures suivantes pour cette session :

- si la moyenne des copies est en progression pour la troisième année consécutive, celle-ci est particulièrement importante car elle représente plus de 25% par rapport à la dernière session ;
- la proportion des copies ayant obtenu une note égale ou supérieure à 10/20 augmente à nouveau notablement et représente désormais 27,25% des copies (contre 13,66% en 2005 et 10,38% en 2004).

Deux autres points doivent être soulignés :

- la proportion des copies très faibles a diminué puisque près de 26% des notes sont inférieures ou égales à 04/20 (contre 40% en 2005);
- la proportion des bonnes copies augmente par rapport à la session passée puisque 8,65% des notes sont supérieures ou égales à 12 (contre 5,22% en 2005 et 5,57% en 2004).

## **II - Commentaires relatifs au fond**

### **1 - Pistes de réflexion et idées majeures relatives au sujet**

#### **A - Concernant la définition des termes du sujet**

Le sujet vise l'entreprise. S'il est naturel de proposer une première définition économique de celle-ci, il est tout autant nécessaire de prolonger cette réflexion dans le champ juridique. De ce point de vue, la notion juridique d'entreprise ne se confond pas avec celle des structures juridiques de l'entreprise, telles l'entreprise individuelle et la société.

La présence dans l'énoncé de l'expression «protection des intérêts » exige de préciser également cette deuxième notion, afin de retenir une problématique correspondant réellement au sujet posé.

Pour cerner cette expression, qui figure sciemment dans le sujet au pluriel, il est utile de rechercher les différents termes légaux, jurisprudentiels ou doctrinaux associés tels « l'intérêt pour agir », « les intérêts légitimes », « l'intérêt social », « intérêt général », « conflits d'intérêts »...

L'intérêt est avantage, utilité, besoin. L'activité de l'entreprise est guidée par ses intérêts qui peuvent être financiers, économiques ou commerciaux. En préservant ses intérêts, elle cherche à préserver son fonctionnement, son développement et sa survie.

#### **B - Concernant la problématique générale du sujet**

Le sujet proposé invite à s'interroger sur la question de la protection de l'entreprise avec une réelle spécificité : la réflexion doit se concentrer sur la protection des « intérêts » de l'entreprise qui ne se confondent pas avec ses objectifs, ses droits ou encore son patrimoine. L'idée essentielle qui émerge nécessairement à ce moment de la réflexion est que la question des intérêts de l'entreprise est posée quand celle-ci est en relation avec un ou plusieurs autres acteurs, qu'il s'agisse de ses « membres » – les associés, ses salariés – ou de concurrents.

En conséquence, la réflexion peut être centrée sur l'analyse de moyens essentiellement juridiques permettant d'assurer cette protection. Une seconde approche, plus exigeante, peut consister à étudier comment cette notion juridique d'« intérêts » est utilisée par le droit pour réguler le fonctionnement de l'entreprise (« relations internes ») et son activité (« relations externes »).

#### **C - Concernant les développements attendus**

La réponse à la problématique peut prendre la forme de la présentation structurée de l'ensemble des moyens de protection des intérêts de l'entreprise. Ceux-ci peuvent être institués par une réglementation ou constitués par voie contractuelle, être automatiques ou mis en œuvre par une décision de l'entreprise ou une personne habilitée. Ainsi, l'interdiction des pratiques anti-concurrentielles protège toute entreprise contre les atteintes à la concurrence sur le marché. De même, l'action en nullité permet, dans une société, d'écarter les décisions d'assemblée générale des associés constitutives d'un abus de droit.

Cette réponse peut être enrichie en démontrant que le recours à la notion d'intérêts de l'entreprise aboutit, dans certaines situations précises, à limiter l'action de l'entreprise, et d'une certaine manière, à la protéger contre elle-même. Ainsi, à titre d'exemple, la clause de non-concurrence insérée dans un contrat de travail ne conserve une efficacité que si elle est « indispensable à la protection des intérêts légitimes de l'entreprise ».

Les éléments liés aux évolutions du droit, et donc à l'actualité, permettent d'enrichir l'argumentation.

## **2 - Observations concernant le fond**

Quatre catégories de copies peuvent être distinguées :

- Certaines bonnes copies comportent un traitement cohérent du sujet et des illustrations bien exploitées. Les liens entre économie d'entreprise (l'existence de risques inhérents à toute activité économique) et droit d'une part, la mise en perspective des diverses utilisations de la notion d'« intérêts » faites par le législateur ou par le juge afin de réguler le fonctionnement interne et l'activité des entreprises d'autre part, sont alors convenablement présentés grâce à une argumentation rigoureuse.
- D'autres copies présentent le défaut de se cantonner à la description de théories des organisations, de pratiques d'entreprises ou de contenus de règles de droit. Or, pour ce type de sujet, les règles de droit, notamment, ne constituent bien souvent que des illustrations, des arguments au service d'une démarche de réponse à la problématique. Enchaîner des illustrations ne permet pas de constituer un ensemble satisfaisant, condition nécessaire pour espérer dépasser la moyenne.
- Trop de candidats négligent au moins une dimension de la spécificité du sujet, en s'intéressant à la protection en général, et non pas à la protection des intérêts, ou en ignorant que seuls les intérêts de l'entreprise étaient au cœur du sujet. Les termes du sujet n'ayant pas été définis, la problématique retenue n'étant pas conforme à l'énoncé, les développements correspondants sont dans ce cas très majoritairement hors-sujet et ne peuvent pas contribuer positivement à la note attribuée.
- La quatrième catégorie regroupe les copies ne contenant que très peu d'éléments, ou des éléments faux traduisant une méconnaissance grave des notions et concepts juridiques de base et du vocabulaire associé (erreur sur la distinction entre entreprise et société, par exemple).

## **III - Commentaires relatifs à la forme**

### **1 - Construction de la composition**

Un certain nombre de candidats mènent une réflexion structurée et rigoureuse sur le sujet. La présence de titres porteurs de sens facilite la lecture de la copie et simplifie son évaluation.

Mais, dans de nombreuses copies, une au moins des insuffisances suivantes est présente :

- les règles de base de construction de l'introduction ne sont pas respectées (accroche, analyse des termes du sujet, historique éventuel, intérêt du sujet et problématique, annonce du plan). Pour cette session, une partie des candidats n'a

fait aucun effort pour proposer une définition juridique de la notion d'entreprise ou cerner, avec un minimum de précision, celle d'« intérêts ». De même, une problématique satisfaisante ne pouvait être trouvée en mettant simplement le sujet à la forme interrogative.

- le plan ne joue pas son rôle essentiel d'expression d'un raisonnement logique ou d'une démonstration liée à la problématique retenue. Indiquer A) ou B) devant deux idées simplement juxtaposées ne donne pas au devoir un fil conducteur, une vraie structure. De même opposer mécaniquement l'aspect économique et juridique du sujet dans deux parties successives, ou l'utilisation de tout autre plan préétabli, ne permet que rarement d'aboutir à une structure satisfaisante.
- au sein d'un même paragraphe, la progression du raisonnement ou de la démonstration est difficilement perceptible en raison de l'absence ou de l'erreur dans le choix des connecteurs logiques (cependant, toutefois, en effet...). Il en résulte une impression de confusion qui nuit à la compréhension de la pensée exprimée.
- lorsqu'elle existe, la conclusion est trop souvent sans intérêt et se contente de reprendre quelques idées des développements.

## **2 - Expression**

La plupart des copies sont correctement présentées et rédigées dans un style relativement clair.

Mais dans certaines copies, l'écriture est illisible et/ou l'expression française incorrecte ou familière (voire relâchée). L'utilisation fréquente voire abusive de liquide correcteur est à éviter. Le jury déplore un nombre important de copies comportant trop de fautes d'orthographe, de ponctuation et de syntaxe. Le barème retenu a intégré la nécessité d'écrire en respectant la langue française.

## **IV - Conseils aux candidats**

### **1 - Préparation au concours**

Chaque candidat doit se préparer à l'épreuve en utilisant des ouvrages récents et s'efforcer de lire la presse spécialisée pour mettre à jour ses connaissances. Les connaissances fondamentales des différentes branches du droit présentes dans le programme doivent être acquises (exemples pour la session 2006 : la fonction du droit pour l'entreprise, la distinction entre relation contractuelle et situation de concurrence) et ne sauraient être remplacées par un bavardage vague et confus, souvent centré sur les événements les plus médiatiques ou au contraire extrêmement confidentiels. Lorsqu'une loi est abordée, les candidats doivent en connaître les principales dispositions, la particularité et les objectifs : ils doivent être capables de s'interroger sur le sens et la raison d'être des règles juridiques. La réflexion doit nécessairement accompagner la mémorisation. De ce point, un travail approfondi sur les notions présentes dans le programme de droit de 1<sup>o</sup> et Terminale STG ainsi que sur leurs articulations peut constituer un point d'appui intéressant.

En cours de préparation, il est indispensable de s'entraîner régulièrement, à partir de sujets d'annales par exemple, pour apprendre à dégager convenablement une problématique et à mener une démonstration dans le cadre du temps imparti. Une approche transversale des notions d'économie d'entreprise et/ou droit doit être privilégiée quand le sujet l'exige.

## **2 - Traitement du sujet**

La réussite à un concours de l'éducation nationale nécessite la maîtrise de la méthodologie de rédaction d'une composition. Il convient de rappeler aux candidats l'importance de l'introduction et de sa construction qui peut représenter jusqu'à un tiers de la note.

L'analyse approfondie du sujet constitue un préalable nécessaire avant toute recherche d'idées : aucun terme du sujet ne doit être ni négligé ni interprété à la convenance du candidat. Si des indications sont fournies sous forme d'un paragraphe introductif, elles doivent être prises en compte. Une mise en évidence des liens entre les notions dès la phase de définition des termes peut être conseillée.

La concordance entre les idées, la problématique et le sujet doit être un souci permanent du candidat. Les sujets intègrent très généralement une dimension juridique forte. Choisir une problématique et proposer des développements exclusivement liés à l'économie d'entreprise constituent des options qui ne correspondent pas aux attentes du jury.

Une composition doit comprendre un plan en deux parties (plus rarement trois, jamais quatre), subdivisées en deux sous-parties. La densité de chacun de ces éléments ne doit pas être disproportionnée. Le plan choisi doit permettre d'expliquer un raisonnement et de résoudre la problématique annoncée dans l'introduction. Si le plan est apparent, ce qui contribue potentiellement à la lisibilité de la copie, un soin particulier doit être apporté au libellé des titres des parties du développement car ils participent à la réponse au sujet.

Les développements permettent l'enchaînement des idées servant de base à la démonstration. Les savoirs pertinents doivent être sélectionnés et mis en lien avec le sujet. Les raisonnements trop simplistes sont à proscrire.

## **3 – Expression et présentation**

Il est difficile de comprendre les idées lorsque l'expression est incorrecte et la présentation peu soignée. Les candidats doivent donc porter une attention particulière à la qualité de la rédaction, à la calligraphie et utiliser la terminologie juridique ou économique appropriée.

Un entraînement régulier à l'écrit en temps limité est indispensable pour améliorer la syntaxe et l'orthographe utilisées. Une relecture du devoir en fin d'épreuve peut être salutaire pour éliminer les fautes résiduelles.

# ÉPREUVES ORALES D'ADMISSION

## ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION :

### ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE

#### I - Rappel des modalités de l'épreuve

L'épreuve consiste en un entretien sur la gestion comptable et financière et les outils de gestion y compris informatiques à partir de documents fournis au candidat.

Durée de la préparation : 1 heure

Durée de l'épreuve : 30 minutes

Les sujets concernent un thème particulier de gestion, de fiscalité et/ou d'informatique et proposent **des axes d'analyse non impératifs** ayant pour objectif d'aider les candidats dans la **préparation de leur exposé**. Le sujet est accompagné d'une documentation qui apporte un éclairage sur un ou plusieurs aspects du thème à traiter.

L'entretien est articulé en deux temps :

- 1<sup>er</sup> temps : le candidat expose sur le thème proposé pendant une dizaine de minutes pendant lesquelles le jury ne l'interrompt pas ;
- 2<sup>nd</sup> temps : le jury s'entretient avec le candidat sur le thème.

Extrait de la note de commentaires relative à la nature des épreuves du concours externe du CAPET:

**« Cette épreuve revêt la forme d'un entretien à partir d'une documentation fournie par le jury. L'épreuve porte, dans le champ de la spécialité, sur la connaissance générale des problèmes qui se posent dans les entreprises, les technologies utilisées, les évolutions perceptibles.**

**Lors de l'évaluation, le jury prend en compte l'aptitude du candidat à exploiter une documentation, à comprendre les questions posées, à communiquer, à exposer et défendre ses idées et ses solutions. Par ailleurs, sera appréciée la capacité du candidat à appréhender globalement le champ professionnel concerné. »**

#### II - Liste des sujets proposés lors de la session 2006

- Le risque informatique
- Le financement des investissements
- Les bénéfices industriels et commerciaux
- Le prévisionnel
- Le tableau de financement
- L'épargne salariale
- Les progiciels de gestion intégrée
- Alléger le système informatique
- Le plan d'amortissement d'une immobilisation
- Le traitement des actifs dans le cadre des règles actuelles du PCG
- La gestion à base d'activités

### III - Éléments statistiques de résultats

**Nombre de candidats admissibles : 123**

**Nombre de candidats interrogés : 119**

**Absents : 4**

**Moyenne : 10.98 (11 en 2005 -10,57 en 2004 – 10.12 en 2003 - 9,99 en 2002)**

#### Répartition des notes

	N < 6	6 ≤ N < 8	8 ≤ N < 10	10 ≤ N < 12	12 ≤ N < 14	14 ≤ N
Nombre de notes	5	19	17	20	29	29
Pourcentages	4,20%	15,97%	14,29%	16,81%	24,37%	24,37%
Pourcentages cumulés croissants	4,20%	20,17%	34,45%	51,26%	75,63%	100%
Pourcentages cumulés décroissants	100%	95,80%	79,83%	65,55%	48,74%	24,37%

**Échelle de notation :** Le jury utilise l'étendue de l'échelle de notation disponible.

	2002	2003	2004	2005	<b>2006</b>
Moyenne des notes	9.99	10.12	10.57	11,00	<b>10,98</b>
Pourcentage des notes inférieures à 6/20	18 %	16.37 %	11.36 %	12,72%	<b>4,20%</b>
Pourcentage des notes supérieures à 10/20	54 %	53.54 %	60.23 %	67,11 %	<b>65,55%</b>

De manière générale, le jury note le maintien de la bonne qualité de l'ensemble des prestations des candidats par rapport à 2005. Ces dernières s'étaient notablement améliorées depuis 2002. Les notes les plus faibles (<6) ont considérablement diminué.

### IV - Observations

#### 1 - Commentaires sur le fond

Le maintien de la moyenne des notes à l'épreuve traduit le fait qu'un certain nombre de candidats a su faire preuve de réelles connaissances en comptabilité, gestion et informatique, et a démontré de bonnes capacités d'analyse sur la finalité des travaux comptables.

Les mauvaises prestations sont souvent caractérisées par une **méconnaissance des concepts de base** et un manque de recul par rapport à ceux-ci. Les exposés manquent alors de technicité et les candidats cherchent à camoufler leurs lacunes derrière des approches superficielles.

De façon paradoxale, des sujets mettant en œuvre des savoirs fondamentaux sont parfois moins bien traités que d'autres qui présentent des aspects techniques plus pointus.

Les sujets d'actualité sont globalement connus bien qu'envisagés de façon assez superficielle.

Les exposés manquent aussi souvent d'illustrations, ce qui les appauvrit.

Enfin, les candidats qui s'attachent à mettre en évidence une problématique pertinente sont également ceux qui disposent de connaissances solides.



## 2 - Commentaires sur la forme

Cette année encore, le jury a apprécié l'effort de structuration réalisé par les candidats : la plupart des exposés comportent un plan.

De trop nombreuses prestations ne mettent néanmoins pas en évidence de problématique ou en proposent une inadaptée. Dans ce cas les exposés sont souvent hors sujet, ce qui révèle les difficultés d'ordre méthodologiques rencontrées par certains candidats.

Le jury insiste à cet égard sur le fait que les axes d'analyse ne constituent en aucun cas des propositions de plan ; ils n'ont qu'une vocation d'aide à la compréhension du thème qui devra être traité en fonction des choix personnels opérés par le candidat. Ainsi, ces éléments ne doivent pas obligatoirement être tous abordés mais ne présentent pas non plus un caractère exhaustif.

Certains candidats exploitent mal le document fourni en accompagnement : il leur arrive de l'ignorer complètement, ou au contraire de ne fonder leur argumentation que sur celui-ci. Le jury rappelle donc que ce document ne se suffit pas à lui-même, mais qu'il constitue un appui ou une porte d'entrée.

## V - Conseils aux candidats

L'exposé doit respecter la méthodologie et les différentes étapes qui s'imposent et ce, dans le temps imparti.

En introduction, il convient de :

- définir les termes du sujet,
- délimiter le domaine d'étude,
- mettre en évidence une problématique pertinente,
- annoncer le plan.

La problématique, pilier de la prestation, doit être suffisamment explicitée et déployée dans tous les aspects qu'elle recouvre.

Le développement doit être structuré à l'aide d'un plan et son contenu doit correspondre à la problématique choisie.

Les concepts avancés doivent être justifiés et étayés d'exemples. Les candidats ne peuvent pas se contenter d'une connaissance des « thèmes supposés à la mode », mais maîtriser véritablement les concepts fondamentaux de la comptabilité financière, de la gestion, de la fiscalité et de l'informatique. Leur préparation doit être approfondie, ils doivent prendre du recul par rapport aux techniques utilisées et réfléchir à leurs implications. Pour autant, ils doivent rester en prise avec les réalités professionnelles. Ainsi, les argumentations gagnent à être illustrées d'exemples concrets et lorsque cela est possible la référence à un vécu professionnel peut être enrichissante.

Une vraie conclusion comportant une ouverture sur de nouvelles perspectives est indispensable.

Le jury insiste sur le fait que cette épreuve est orale et qu'il apprécie le dynamisme, la réactivité et les qualités de réflexion, d'écoute et l'aptitude à convaincre des candidats. Ceux-ci doivent donc veiller à apporter des **réponses argumentées** aux questions qui leur sont posées et à adopter un comportement et une expression favorables à la **communication**. Il convient donc d'éviter les manifestations trop familières et, à l'inverse, de dépasser une trop grande timidité. La simple lecture des notes est à proscrire, le jury apprécie que l'on s'adresse à lui de façon directe.

Cette épreuve nécessite donc un travail de préparation approfondi tant sur le fond que sur les techniques de la communication orale.

**ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION :****ÉCONOMIE GÉNÉRALE ET/OU ÉCONOMIE D'ENTREPRISE****I - Exemples de sujets posés lors de la session 2006**

Les pays en développement profitent-ils de la mondialisation ?

Quelle(s) stratégie(s) pour les PME ?

La recrudescence des opérations de concentration.

L'euro fort est-il pénalisant pour l'Europe ?

La structure de l'entreprise est-elle un facteur clé de succès ?

L'Europe face à la contrainte énergétique.

**II - Éléments statistiques de résultats**

Nombre de candidats présents : 53

Nombre d'absents : 1

53 candidats se sont présentés à cette épreuve lors de la session 2006. Ils étaient 96 en 2005 et 59 en 2004.

La moyenne générale pour la session 2006 s'établit à 10,68 sur 20. Elle est en nette progression par rapport aux moyennes observées lors des sessions précédentes : 9,73 en 2005, 9,44 en 2004.

**Évolution de la moyenne à cette épreuve depuis 2000**

	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006
<i>Moyenne</i>	10,18	7,9	7,34	8,18	9,44	9,73	10,68
Nombre de candidats	68	73	58	80	59	96	53

**Répartition des notes**

Intervalles de notes	Totaux	Pourcentages	Pourcentages cumulés croissants	Pourcentages cumulés décroissants
$N < 6$	5	9,4 %	9,4 %	100 %
$6 \leq N < 8$	11	20,8 %	30,2 %	90,6 %
$8 \leq N < 10$	9	17 %	47,2 %	69,8 %
$10 \leq N < 12$	6	11,3 %	58,5 %	52,8 %
$12 \leq N < 14$	8	15,1 %	73,6 %	41,5 %
$14 \leq N$	14	26,4 %	100 %	26,4 %
Totaux	53	100 %		

Les notes s'échelonnent de 4 à 19 sur 20.

En 2006, 52,8 % des candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10, proportion proche de celles observées lors des sessions précédentes : 52 % en 2005, 49,2 % en 2004.

On remarque une progression de la proportion de notes supérieures ou égales à 12 : 41,5 % en 2006 contre 38,5 % en 2005. De même, les notes supérieures ou égales à 14 représentent 26,4 % des notes en 2006 contre 22,9 % en 2005.

Le pourcentage de notes inférieures à 6 est en nette diminution : 9,4 % pour la session 2006 contre 14,6 % en 2005 et 28,8 % en 2004.

Ces évolutions statistiques témoignent vraisemblablement d'une augmentation de la proportion de candidats ayant effectué un réel effort de préparation de l'épreuve.

### **III - Commentaires relatifs au fond**

#### **1 – L'exposé**

Au cours des exposés présentés, le jury a constaté que de plus en plus de candidats s'étaient approprié les connaissances économiques fondamentales, notamment théoriques, qui constituent une base indispensable à tout enseignant en économie gestion, particulièrement dans la voie STG.

Toutefois, beaucoup de candidats éprouvent des difficultés à relier leurs connaissances théoriques, souvent trop parcellaires, à l'actualité économique, ce qui les conduit à présenter des exposés plus descriptifs qu'analytiques.

Enfin, quelques candidats ne maîtrisent ni les connaissances, ni même le vocabulaire de base, et ne peuvent donc mener une réflexion pertinente sur des sujets d'actualité tels que la mondialisation, les pays en développement, les stratégies ou encore la structure des entreprises, faute de définir ou même d'illustrer ces termes pourtant fondamentaux et d'actualité.

#### **2 – L'entretien**

Le temps consacré à l'entretien ne fait que confirmer le constat précédent.

Certains candidats saisissent l'opportunité offerte par l'entretien pour améliorer leur prestation par une réflexion pertinente basée sur des connaissances théoriques et factuelles adaptées aux sujets.

Mais, pour une majorité de candidats, le temps consacré à l'entretien s'est avéré révélateur d'un manque de recul et d'une insuffisante compréhension des phénomènes économiques contemporains. On dénote d'ailleurs, chez certains d'entre eux, un contraste entre un exposé traitant correctement le sujet proposé et un entretien qui s'avère particulièrement décevant.

### **IV - Commentaires relatifs à la forme**

#### **1 – L'exposé**

Le jury constate que les candidats présentent des exposés structurés, introduits et conclus. Toutefois, le plan n'est pas toujours adapté, ni même en rapport avec le sujet proposé, ce qui peut s'expliquer par la difficulté évidente de construire un exposé autour de notions mal définies et mal cernées, mais aussi par une problématique non pertinente, voire inexistante.

La gestion du temps consacré à l'exposé est satisfaisante pour la majorité des candidats mais beaucoup d'exposés manquent de dynamisme, d'entrain et d'une réelle volonté d'argumentation et de conviction.

#### **2 – L'entretien**

Le temps consacré à l'entretien permet de remarquer que la plupart des candidats font des efforts de communication : capacité d'écoute, maîtrise de soi. Peu de difficultés d'expression ont été relevées par le jury. À quelques exceptions près, le registre de langage était adapté malgré des carences dans le langage technique économique qui relèvent davantage du fond de l'épreuve.

Enfin, notons, comme l'an dernier, la courtoisie de l'ensemble des candidats.

## **V - Conseils aux candidats**

### **1 – La préparation de l'épreuve**

Le jury rappelle aux candidats que l'économie fait partie des matières que tout professeur d'économie gestion peut enseigner, indépendamment de sa spécialité.

Il paraît donc indispensable d'en maîtriser le vocabulaire et les concepts de base, de s'en approprier les connaissances conceptuelles et théoriques par des lectures d'ouvrages fondamentaux en macroéconomie, en microéconomie, en management des organisations.

De même, le candidat doit s'efforcer d'actualiser en permanence ses connaissances afin de relier les concepts théoriques à la réalité factuelle, ce qui passe par un suivi continu de l'actualité économique et sociale : presse quotidienne, périodiques spécialisés et variés (dans un souci d'objectivité), consultation de sites dûment sélectionnés tels que le site national d'économie gestion...

Le jury insiste enfin sur la nécessaire transversalité des champs de connaissance de l'enseignant d'économie gestion, comme en témoigne la diversité des sujets proposés en 2006, sujets qui relevaient aussi bien de l'économie générale, de l'économie d'entreprise que du management des organisations.

### **2 - L'épreuve**

#### **a – Au cours du temps de préparation**

Durant sa préparation de trente minutes, le candidat ne peut se dispenser d'une réflexion sur la compréhension du sujet et des termes qu'il évoque. De même, une problématique doit impérativement être dégagée, condition sine qua non pour que le plan de l'exposé soit pertinent et adapté.

Le jury est cependant conscient de la difficulté d'élaborer une problématique originale en un temps de préparation restreint. Aussi, recommande-t-il aux candidats de dessiner les contours du sujet de manière rigoureuse afin d'y exploiter ses connaissances tant théoriques que factuelles.

Mais surtout, le jury invite vivement les candidats à s'entraîner à ce temps de préparation en vue d'atteindre une plus grande efficacité le jour de l'épreuve.

#### **b – Au cours de l'exposé et de l'entretien**

Les candidats se préparent à un métier qui requiert des qualités relationnelles.

Un entraînement régulier à la communication orale s'avère indispensable pour conduire un exposé et participer à un entretien.

Les candidats qui présentent des exposés structurés comme cela a déjà été évoqué, doivent le faire avec dynamisme et entraînement.

Au cours de l'entretien, le candidat doit être attentif au questionnement.

Enfin, durant la totalité de l'épreuve, le candidat doit s'efforcer de regarder ses interlocuteurs ainsi que d'avoir une attitude positive, convaincante, attitude qui préfigure celle d'un professeur vis à vis de ses élèves ou étudiants.

## ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION :

### DROIT ET/OU ÉCONOMIE D'ENTREPRISE

#### I – Exemples de sujets posés à la session 2006

- A quel droit obéit le travail ?
- Comment protéger le consentement du contractant ?
- La sécurité du consommateur
- Libertés économiques et ordre(s) public(s)
- La négociation collective dans l'entreprise
- Le fonds de commerce, instrument d'affaires
- Pouvoirs de l'employeur et droits du salarié
- Les aspects juridiques de l'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

#### II - Présentation statistique des résultats

- Nombre de candidats présents : **69**
- Nombre d'absents : **5**

##### 1- Statistiques

69 candidats ont été interrogés lors de la session 2006 et évalués sur une échelle de notes allant de 3 à 18.

La moyenne s'établit à **10.83**.

##### Répartition des notes

Intervalles de notes (N)	Pourcentages	Pourcentages cumulés croissants	Pourcentages cumulés décroissants
N < 6	8	8	100
6 = N < 8	11	19	92
8 = N < 10	20	39	81
10 = N < 12	11	50	61
12 = N < 14	25	75	50
N =14	25	100	25
Totaux	100		

##### 2- Analyse des résultats

Pour les années antérieures, les moyennes étaient les suivantes :

2001	2002	2003	2004	2005	2006
9.12	8.87	7.85	9.16	9.67	10.83

En 2006, 61 % des candidats ont obtenu une note supérieure à 10 (51.2 % en 2005, 45.3 % en 2004). On remarque une forte progression des notes supérieures à 12 : 25 % (14.5 % en 2005). Le pourcentage des notes inférieures à 6 a fortement régressé : de 19.8 % en 2005 à 8 % en 2006. La progression des notes supérieures à 14 se confirme.

La qualité des prestations s'améliore. Un écart important est constaté entre de bons candidats qui se distinguent par leurs connaissances et leur aisance et ceux qui se contentent d'une préparation superficielle.

### **III - Commentaires relatifs au fond**

#### **1 - Qualités**

Les candidats ayant fait des efforts dans l'acquisition des connaissances font également preuve d'une véritable réflexion juridique.

Lors de l'entretien, les réponses révèlent leur capacité à conduire un raisonnement pertinent grâce à la maîtrise des concepts.

#### **2 – Critiques**

Certains candidats présentent un exposé sans véritable dimension juridique, faute de connaissances solides. Trop de candidats font preuve d'un manque d'intérêt pour l'actualité juridique.

### **IV - Commentaires relatifs à la forme**

#### **1 – L'exposé**

La plupart des candidats produisent un réel effort de structuration de l'exposé. La gestion du temps est en général respectée.

#### **2 – L'entretien**

Le plus souvent, les candidats font des efforts de communication : capacité d'écoute, maîtrise de soi. Le jury regrette toutefois que certains éprouvent des difficultés à s'exprimer clairement : registre de langage inadapté, comportement de repli.

### **V - Conseils aux candidats**

#### **1 - Préparation de l'épreuve**

##### **Les contenus**

Le droit fait partie des matières qu'un professeur d'économie-gestion option économie et gestion comptable doit pouvoir enseigner. Il fait partie de la culture commune à tous les enseignants d'économie-gestion.

L'apprentissage des concepts de base relevant du programme du concours est nécessaire. Le vocabulaire doit être connu et maîtrisé, les mécanismes fondamentaux compris. Se référer à des ouvrages universitaires s'impose ; cette exigence est renforcée par la rénovation STG.

Les évolutions du droit pourront être appréhendées à travers le suivi de l'actualité économique, juridique et sociale (presse quotidienne et spécialisée, consultation régulière du site Légifrance, du site national économie-gestion...).

##### **La communication**

Un entraînement régulier à la communication orale permettra d'acquérir les compétences requises pour conduire un exposé et pour maîtriser les situations de communication. La tenue vestimentaire est un des vecteurs de la communication. Elle doit donc être adaptée.

## **2 – L'épreuve**

### **L'exposé**

Les termes du sujet doivent être correctement définis. Le candidat n'ayant que trente minutes de préparation, rechercher l'originalité dans l'élaboration d'une problématique est inutile.

Il doit s'attacher à aborder le sujet sous différents aspects dans un développement cohérent et argumenté. Les concepts évoqués doivent être maîtrisés et reliés au sujet.

### **L'entretien**

L'exposé n'est que la première partie de l'épreuve, l'entretien permet de compléter l'évaluation des connaissances et de la capacité à mener une réflexion pertinente. Le candidat doit demeurer mobilisé et réactif durant cette phase.

De façon générale, le jury apprécie que le candidat s'efforce d'illustrer les notions ou concepts exposés par des exemples appropriés.

Le jury est sensible à l'effort de réflexion du candidat pour percevoir le sens des questions posées et proposer des réponses pertinentes même si le contenu n'est pas toujours exhaustif.

## ÉPREUVE ORALE D'ADMISSION :

### ÉPREUVE SUR DOSSIER

#### I - Texte officiel concernant l'épreuve sur dossier

La durée de l'épreuve est fixée à 45 minutes au maximum : 15 minutes au maximum pour l'exposé, 30 minutes au maximum pour l'entretien. Le candidat prépare l'épreuve pendant une heure à l'aide de son dossier.

Extrait du bulletin officiel n°5 du 21 octobre 1993 :

L'épreuve "*prend appui sur un dossier réalisé par le candidat à partir d'une situation empruntée à l'entreprise ou à partir de son expérience professionnelle et exploitable dans l'enseignement. Elle permet au candidat de démontrer :*

- *qu'il connaît les contenus d'enseignement et les programmes de la discipline ;*
- *qu'il a réfléchi aux finalités et à l'évolution de la discipline ainsi que sur les relations de celle-ci aux autres disciplines ;*
- *qu'il a des aptitudes à l'expression orale, à l'analyse, à la synthèse et à la communication ;*
- *qu'il peut faire état de connaissances élémentaires sur l'organisation d'un établissement scolaire du second degré et notamment d'un lycée technique."*

#### II - Éléments statistiques de résultats

117 candidats ont été interrogés (6 absents) à la session 2006 et évalués sur une échelle de notes de 02/20 à 19/20.

La moyenne s'établit à 11,85/20.

#### Répartition des notes

	N < 6	6 ≤ N < 8	8 ≤ N < 10	10 ≤ N < 12	12 ≤ N < 14	14 = N
Totaux	6	10	14	22	24	41
Pourcentages	5,13%	8,55%	11,97%	18,80%	20,51%	35,04%
Pourcentages cumulés croissants	5,13%	13,68%	25,64%	44,44%	64,96%	100,00%
Pourcentages cumulés décroissants	100,00%	94,87%	86,32%	74,36%	55,56%	35,04%



**Comparaison avec les résultats des années précédentes**

	2003	2004	2005	<b>2006</b>
<b>Moyenne des notes</b>	10,80	11,07	11,44	<b>11,85</b>
Pourcentage de notes inférieures à 8/20	19,5 %	20,0 %	14,60 %	<b>13,68 %</b>
Pourcentage de notes supérieures ou égales à 12/20	50,7 %	45,7 %	49,12 %	<b>55,56 %</b>

La session 2006 confirme la tendance de ces dernières années, qui est celle d'une hausse de la moyenne, due entre autres, à un nombre croissant de candidats (35,04 %) qui obtiennent une note supérieure ou égale à 14.

**III - Commentaires****1 - Le dossier**

Les dossiers sont, en général, bien présentés. La limite de 20 pages (annexes comprises) est généralement respectée. Le candidat doit cependant veiller au respect de l'orthographe et des règles grammaticales.

Sur le fond, le jury a apprécié les nombreux dossiers faisant preuve d'une véritable volonté de répondre aux exigences de l'épreuve et aux référentiels. Les meilleurs candidats ont également su personnaliser leur dossier en s'appuyant réellement sur une expérience professionnelle d'entreprise, en soignant la transposition du cas d'entreprise à une exploitation pédagogique adaptée aux classes de première et terminale STG, voire de BTS CGO.

Le jury relève cependant un ensemble de lacunes. Certains candidats continuent à présenter une description très détaillée de leçons. Le jury rappelle qu'un tel exercice n'est pas conforme à la nature de l'épreuve. La pratique dans la classe fait l'objet de la formation durant l'année de stage qui conduit à la certification.

Le jury constate également que chez certains candidats la transposition didactique de la situation empruntée à l'entreprise est pauvre ou simpliste et dénote un manque de recul. Elle manque trop souvent de réalisme et de pertinence. L'exploitation pédagogique proposée n'est pas toujours concrète et est parfois inadaptée aux référentiels. Certains candidats présentent un dossier trop universitaire, avec une transposition qui ne correspond pas aux classes dans lesquelles ils se situent. D'autres à l'inverse, proposent des séries d'exercices qui ont une portée pédagogique très limitée. D'ailleurs, les documents donnés ou exploités avec les élèves, sont soit trop compliqués, soit trop simples (exercices à trous). Les candidats doivent mettre la transposition au service d'objectifs pédagogiques précis et non l'inverse.

**2 - L'exposé**

Le jury a observé que presque tous les candidats utilisent les quinze minutes qui leur sont accordées. Les exposés sont en général construits et clairs, ce qui démontre que de nombreux candidats se préparent avec sérieux à cette épreuve. Les meilleurs candidats font preuve de dynamisme, de spontanéité ce qui rend leur exposé agréable.

Il convient de noter que quelques candidats consacrent encore trop de temps à se présenter ou à présenter leur terrain de stage. Le jury relève que certains d'entre eux ont tendance à lire leurs notes et manquent de dynamisme et d'enthousiasme, qualités indispensables pour de futurs enseignants. Quelques candidats ont du mal à utiliser leur dossier et à guider le jury dans les annexes ou documents utilisés dans le cadre de leur exposé.

Le jury relève également que les candidats ont tendance à évoquer des méthodes pédagogiques ou d'évaluation (méthode inductive, évaluation sommative, démarche "observation, analyse, conceptualisation"... ) sans en maîtriser l'application et la portée. Trop de prestations sont stéréotypées et ne mettent pas en avant les qualités personnelles du candidat.

L'arrêté du 4 septembre 1997 prévoit de nouvelles dispositions concernant l'épreuve sur dossier : il est demandé au candidat " d'avoir réfléchi à la dimension civique de tout enseignement et plus particulièrement de celui de la discipline dans laquelle il souhaite exercer ". De même, une circulaire du 15 juillet 2004 précise que " l'éducation à l'environnement pour un développement durable doit être une composante importante de la formation initiale des élèves. Cette éducation ne constitue pas une nouvelle discipline. Elle se construit de façon cohérente et progressive à l'intérieur de chaque discipline ou champ disciplinaire ". Le jury observe à ce propos que ces dimensions civiques et environnementales de l'enseignement sont souvent évoquées par les candidats, mais souvent de façon un peu artificielle. De la même manière, certains candidats évoquent des transversalités sans intérêt ou totalement inadéquates.

### 3 - L'entretien

Le jury apprécie les capacités d'écoute, de communication et de réactivité, qualités attendues d'un futur enseignant. Sur les aspects pédagogiques, les meilleurs candidats témoignent d'une véritable réflexion personnelle et ne répètent pas des connaissances théoriques stéréotypées. L'entretien permet aussi aux candidats de mettre en avant leur motivation quant au choix du métier d'enseignant et à leur désir d'enseigner dans la voie technologique.

Il est cependant regrettable que certains candidats n'aient pas entrepris les démarches minimales d'information sur le métier d'enseignant auquel ils postulent et sur les programmes qu'ils se destinent à enseigner, semblant confondre ce concours de recrutement avec un examen validant uniquement des connaissances scientifiques :

- Le jury constate que trop de candidats ont de graves lacunes dans les connaissances de base du système éducatif. Certains n'arrivent pas, par exemple, à identifier les différents acteurs de ce système. D'autres candidats ont du mal à cerner les différentes missions d'un professeur ou à positionner clairement la voie professionnelle par rapport à la voie technologique. Quant à la rénovation STG (Sciences et technologies de gestion), les candidats en connaissent généralement l'existence. En revanche, ils ont plus de difficultés à en exposer les objectifs et les enjeux.
- Certains candidats ne semblent connaître que la partie du programme qui a fait l'objet de leur transposition et laissent de côté le reste des programmes des disciplines enseignées dans les classes de la série sciences et technologies de gestion. Les candidats ignorent souvent à quoi correspond l'enseignement du management des organisations et de l'économie et du droit en classes de première et terminale STG. Même si le jury n'attend pas une connaissance détaillée de ces programmes, il est toutefois étonnant que de futurs enseignants n'aient pas la curiosité de se documenter sur les contenus d'enseignement qu'ils se préparent à assurer.

## IV - Conseils aux candidats

### 1 - La préparation à l'épreuve

**Le thème** retenu doit être en relation avec l'option du concours et il doit pouvoir être abordé de manière transversale. Le jury conseille de ne pas se cantonner à des sujets devenus trop classiques : facturation, paye, amortissement, seuil de rentabilité, soldes intermédiaires de gestion, analyse fonctionnelle ... À l'inverse, il convient de prendre garde de rester en phase avec le référentiel et le public d'élèves choisi : il faut donc éviter les sujets trop ambitieux ou trop pointus (la consolidation, la fusion) et les situations exceptionnelles pour présenter un nouveau concept.

**Le dossier** doit présenter rapidement la situation empruntée à l'entreprise. Il est judicieux d'annexer les documents professionnels utilisés, afin que le jury puisse apprécier la qualité de la transposition. Le candidat évitera les simplifications peu réfléchies et s'interrogera sur le réalisme des adaptations proposées.

Le dossier doit montrer que l'expérience en entreprise débouche sur une mise en situation exploitable en classe, sans aller au-delà d'une description des objectifs en termes de capacités à atteindre. Elle peut être l'occasion de présenter un point de cours. Or, sa transposition se réduit souvent à une application dont l'objectif se résume de fait à une simple vérification d'acquisition préalable de connaissances (pré requis). En revanche, **il est inutile de présenter à l'oral les supports envisagés, encore moins des minutages de leçons.**

Il est opportun de situer la réflexion à un niveau d'enseignement (classe de Première, de Terminale ou de STS) et surtout de **justifier son choix** en tenant compte des spécificités de chaque classe (par exemple de la première par rapport à la terminale, des sections de techniciens supérieurs par rapport aux classes de baccalauréat), dans le cadre d'un enseignement qui fait tout à la fois référence aux contenus scientifiques et aux pratiques des organisations.

Le jury recommande, dans la mesure du possible, les stages d'observation pédagogique. Ils permettent d'amorcer une réflexion sur le contenu des enseignements, sur le profil des élèves et sur la manière de définir des objectifs. Ces stages permettent également d'identifier les différents acteurs du système éducatif. Le candidat pourra ainsi valider le contenu de son dossier. Les techniques de gestion n'ont pas à être enseignées en tant que simple outil dans la filière technologique. On ne doit pas non plus transposer un modèle de l'entreprise sans analyse préalable.

Le jury invite les candidats à approfondir leurs connaissances du système éducatif et de son organisation. Les candidats pourront, par exemple, s'interroger sur les acteurs d'un lycée, sur les différents conseils d'un établissement scolaire, sur le rôle d'un professeur principal ou d'un cahier de texte ou encore des supérieurs hiérarchiques d'un enseignant. Il est également souhaitable que les candidats s'interrogent sur les différentes missions et obligations d'un enseignant (par rapport à ses élèves, ses collègues, ses supérieurs hiérarchiques, dans le cadre de la classe, de l'équipe pédagogique et de l'établissement.)

Une réflexion sur la filière STG et ses enjeux est nécessaire, de même qu'une lecture attentive des nouveaux programmes des diverses disciplines qu'un professeur d'Économie et Gestion est censé pouvoir enseigner (**sans se cantonner au seul programme de la spécialité**). Les candidats doivent également s'interroger sur le positionnement de la filière STG par rapport aux baccalauréats professionnels et généraux.

## 2 – L'exposé et l'entretien

Le dossier n'est qu'un point d'appui de la prestation orale, laquelle constitue l'élément essentiel de l'évaluation. Remis par le candidat aux interrogateurs en début d'épreuve, il doit permettre un accès rapide à l'information.

L'exposé doit porter sur le dossier, être structuré, dynamique et mettre en valeur la réflexion pédagogique. Il ne doit être ni lu, ni récité. On insistera, en particulier, sur l'aspect transversal du thème (la transversalité ne s'arrête pas à l'informatique !) et sur les objectifs visés par le candidat.

Un entraînement à l'oral doit permettre au candidat de présenter un exposé structuré, de façon audible, en se détachant de ses notes, de développer sa qualité d'écoute et sa capacité d'argumentation.

Lors de l'entretien, le candidat est invité à formuler un avis personnel et argumenté. Il ne faut pas hésiter à prendre position et à faire preuve de conviction. Une curiosité à l'égard du métier d'enseignant dans la voie technologique doit apparaître lors de l'entretien, ce qui suppose un effort en termes d'acquisition de connaissances du système éducatif et du contenu des programmes de la voie technologique.

Les propos doivent être nuancés, témoignant de la capacité à s'interroger, à se remettre en cause. Les affirmations péremptoires et les réponses stéréotypées qui utilisent un vocabulaire inadéquat sont à proscrire car elles nuisent à la réflexion et à la qualité d'écoute.

Certaines attitudes, trop désinvoltes ou familières, un registre de langage inapproprié dans certains cas, une tenue vestimentaire négligée, témoignent d'un comportement inacceptable pour un futur enseignant.

**SESSION 2006**

**CAPET**

---

**CONCOURS EXTERNE**

---

Section: ÉCONOMIE ET GESTION

**Option: ÉCONOMIE ET GESTION COMPTABLE**

<p><b>ÉTUDE DE CAS</b></p>
----------------------------

Durée: 5 heures

DOCUMENT AUTORISÉ:

Liste des comptes du plan comptable général, à l'exclusion de toute autre information.

MATÉRIEL AUTORISÉ:

Une calculatrice de poche à fonctionnement autonome, sans imprimante et sans aucun moyen de transmission, à l'exclusion de tout autre élément matériel ou documentaire. (Circulaire n° 99-186 du 16 novembre 1999 ; BOEN n° 42).

DOCUMENTS REMIS AU CANDIDAT :

Le sujet comporte 17 pages.

*Il vous est demandé de vérifier que le sujet est complet dès sa mise à votre disposition.*

**Le sujet se présente sous la forme de 4 dossiers indépendants**

Pages de garde.....	page 36
<b>DOSSIER 1</b> - Comptabilité générale et droit appliqué.....	page 38
<b>DOSSIER 2</b> - Gestion financière.....	page 40
<b>DOSSIER 3</b> - Contrôle de gestion.....	page 41
<b>DOSSIER 4</b> - Informatique de gestion .....	page 42

**Le sujet comporte les annexes suivantes :**

**DOSSIER 1**

<i>Annexe 1.1</i> : Situation financière personnelle de M.Garbo avant l'augmentation de capital.....	page 43
<i>Annexe 1.2</i> : Augmentation de capital.....	page 43
<i>Annexe 1.3</i> : Renseignements concernant le gerbeur.....	page 43
<i>Annexe 1.4</i> : Plan Comptable Général - Articles 331-2 et 322-1 .....	page 44
<i>Annexe 1.5</i> : Plan Comptable Général Article 331 – 8.....	page 45
<i>Annexe 1.6</i> : Règles comptables et fiscales relatives aux coûts de création des sites Internet.....	page 46
<i>Annexe 1.7</i> : Renseignements concernant le site Internet « Interloc ».....	page 46

**DOSSIER 2**

<i>Annexe 2</i> : Projet d'investissement.....	page 47
--	---------

**DOSSIER 3**

<i>Annexe 3.1</i> : La démarche du coût cible.....	page 47
<i>Annexe 3.2</i> : Étude mercatique du châssis « modèle » .....	page 47
<i>Annexe 3.3</i> : Étude de la main d'œuvre directe.....	page 48
<i>Annexe 3.4</i> : Étude sur la conception du produit.....	page 48
<i>Annexe 3.5</i> : Étude des charges indirectes annuelles .....	page 48

**DOSSIER 4**

<i>Annexe 4.1</i> : Interview de M.Blanchard, responsable de la branche « Agences immobilières » .....	page 49
<i>Annexe 4.2</i> : Extrait du dictionnaire des données .....	page 50
<i>Annexe 4.3</i> : Schéma conceptuel de données (à compléter et à rendre avec la copie).....	page 51
<i>Annexe 4.4</i> : Schéma conceptuel des traitements (à compléter et à rendre avec la copie).....	page 52

**AVERTISSEMENT**

**Si le texte du sujet, de ses questions ou de ses annexes, vous conduit à formuler une ou plusieurs hypothèses, il vous est demandé de la (ou les) mentionner explicitement dans votre copie.**

**SUJET**

**Nota.** *Il vous est demandé d'apporter un soin particulier à la présentation de votre copie. Toute information calculée devra être justifiée. Les écritures comptables devront comporter les numéros et les noms des comptes, la date et un libellé.*

La société PSA 90 est une société du bâtiment issue de la transformation en 1992 d'une petite entreprise de maçonnerie située dans la ville de Narbonne. La société a été fondée par M. Garbo père. Son fils, sportif émérite, reprend l'activité de son père à l'âge de 30 ans après avoir « raccroché les crampons ». Il profite de son réseau de relations pour augmenter nettement le chiffre d'affaires de la petite entreprise qui, en 1992, change de forme juridique pour se transformer en société anonyme et prendre son nom actuel. Jusqu'en 1995, l'activité se concentre sur la construction de maisons individuelles et de petits immeubles. En 1996, PSA 90 remporte un appel d'offre important de la commune de Narbonne pour la construction d'un complexe sportif. Cette réalisation procure à la société une notoriété qui lui permet de se positionner comme une des entreprises les plus importantes du secteur dans la région.

En 2005, la société compte 80 personnes. Son activité se développe dans trois domaines :

- travaux publics et ingénierie du bâtiment ;
- promotion immobilière (lotisseur, bâtisseur);
- négoce immobilier (activité d'agence).

L'exercice comptable de la société coïncide avec l'année civile.

**DOSSIER 1 : Comptabilité générale et droit appliqué**

PREMIERE PARTIE

La société PSA 90 arrive actuellement à une taille critique. Son besoin en fonds de roulement est important et son endettement est proche du seuil maximum. Un rééquilibrage des capitaux propres est nécessaire. Aussi, sur proposition de M.Garbo, le conseil d'administration a-t-il décidé en 2005 de procéder à une augmentation de capital par apports en numéraire.

Les souscripteurs potentiels sont nombreux, notamment les grosses sociétés du secteur, car PSA 90 est une société solide aux importantes perspectives de croissance. M Garbo se méfie de la convoitise des investisseurs et veut augmenter son capital sans perdre le contrôle de la société.

Travail à faire :

En vous basant sur les renseignements fournis en annexe 1.1 et 1.2.

1. Déterminer à quel prix minimum M. Garbo doit céder ses droits de souscription non utilisés afin que le produit de la vente lui permette de compléter ses liquidités disponibles pour le premier versement.
2. Calculer la valeur théorique du droit de souscription attaché aux anciennes actions. Conclure.
3. Présenter les enregistrements comptables nécessaires (augmentation de capital, frais) fin juin 2005 et au 31 décembre 2005.

## DEUXIEME PARTIE

Pour éviter les ruptures de stock de fournitures et de matières concernant ces différents chantiers, la société PSA 90 entretient un stock tampon dans un entrepôt situé dans la zone industrielle de la ville. Les manipulations et chargements sont réalisés grâce à des chariots porte-palettes appelés également gerbeurs. Compte tenu de ses conditions spécifiques d'utilisation, ce type de matériel présente une fragilité concernant le convertisseur hydraulique qui assure la transmission de la puissance motrice aux roues. L'usure prématurée de ce composant nécessite son remplacement tous les 2 ans. Hormis cet élément, les chariots eux ont une durée de vie de 6 ans, au-delà de laquelle leur valeur résiduelle est négligeable.

La société PSA 90 est confrontée à la mise en place des nouvelles normes comptables concernant les actifs et leur amortissement.

### Travail à faire :

En vous appuyant sur les annexes 1.3 et 1.4

1. Reconstituer l'écriture d'acquisition du gerbeur Fenwick ;
2. Passer à la clôture 2005 les écritures d'amortissement nécessaires concernant ce matériel.
3. Préciser la position fiscale concernant l'amortissement pratiqué sur le gerbeur Fenwick.

## TROISIEME PARTIE

La société PSA 90 possède depuis plus de cinq ans un site Internet de présentation de la société et de ses différentes activités. Le développement de la branche agence immobilière a vu de nombreux particuliers confier à la société leurs logements pour leur location saisonnière. Une part importante de la clientèle provenant du nord de l'Europe, il a semblé judicieux à la société PSA 90 de développer un module multilingue (français, anglais, allemand et néerlandais) de réservation en ligne. En effet, une étude de marché menée en 2002 a montré que ce type de site pouvait augmenter le taux de réservation de 10% pour la période d'été mais surtout permettre d'assurer des réservations hors saison. Les études préalables concernant la mise en place de ce site ont commencé en 2003 sous le nom de code « Interloc ». Le site mis en service au cours de 2005 permet :

- de consulter l'offre locative par accès multicritères (localisation, taille, prix) ;
- de vérifier les disponibilités ;
- de réserver en ligne par carte de crédit grâce à un module sécurisé.

### Travail à faire :

A l'aide des renseignements fournis en annexe 1.5, 1.6 et 1.7, répondre aux questions suivantes :

1. Définir et illustrer chacun des concepts suivants à l'aide de deux exemples :
  - a. Méthodes préférentielles comptables ;
  - b. Charges activables.
2. Caractériser les notions de "site Internet passif" et "site Internet actif". Préciser l'intérêt de cette distinction aux plans comptable et fiscal.
3. Enregistrer, au 31/12/2004 et au 31/12/2005, les opérations concernant le site Interloc et son amortissement.
4. Préciser quelles seraient les conséquences comptables et fiscales d'une option de l'entreprise pour la déductibilité fiscale immédiate des dépenses de création de site activées. Les écritures comptables ne sont pas exigées.

**DOSSIER 2 : Gestion financière**

La société PSA 90 a décidé de renouveler et d'agrandir son parc d'engins de terrassement. Certains matériels sont obsolètes et les pannes sont nombreuses. Les investissements doivent être réalisés pour 2006 et le responsable financier vous demande d'étudier la rentabilité du projet.

Travail à faire :

Compte tenu des renseignements fournis dans l'annexe 2 et en arrondissant les calculs à l'euro le plus proche :

1. Présenter le tableau des flux prévisionnels de trésorerie générés par ce projet d'investissement et son financement.
2. Déterminer la valeur actuelle nette du projet au taux de 8% l'an.

En se basant sur les flux non actualisés de la période arrondis au millier d'euros le plus proche :

3. Calculer la rentabilité des capitaux propres définie par le ratio Résultat net moyen / Capitaux propres engagés :
  - 3.1. Lorsque l'investissement est financé à 60% par emprunt ;
  - 3.2. Si l'investissement avait été intégralement financé sur fonds propres.
  - 3.3. Commenter les résultats obtenus.



**DOSSIER 3 : Contrôle de gestion**

La Société PSA 90 a pour projet la création d'une filiale de fabrication de menuiserie PVC (Poli Vinyle Chloré). Un de ses salariés, à l'origine du projet, a convaincu les dirigeants de l'entreprise de l'avenir et du développement de cette activité en termes de marché, d'amélioration des processus de fabrication et de qualité des produits.

Cette filiale fabriquera des châssis ou menuiseries PVC, à l'exclusion de toute pose. Dans un premier temps, elle emploiera 7 salariés et réalisera un chiffre d'affaires annuel d'environ 1 000 000 €. Par la suite, le marché du PVC étant en constante augmentation, on pourrait envisager un doublement de ce chiffre d'affaires.

La clientèle sera uniquement composée de professionnels - menuisiers, agenceurs de magasins, poseurs professionnels - qui sont déjà recensés.

Les concurrents, de taille identique, sont souvent critiqués pour le non respect des délais de livraison ou pour des défauts de qualité ; c'est pourquoi la société souhaite organiser son processus de production en intégrant une forte exigence de qualité. Une analyse de la valeur a été réalisée.

La société souhaite également mettre en place un suivi rigoureux du coût des châssis de type « modèle ».

Le châssis « modèle » est une référence pour l'entreprise ; c'est un produit demandé pour lequel le degré de concurrence est très élevé.

Travail à faire :

Compte tenu des renseignements fournis dans les annexes 3.1 à 3.5 :

1. Calculer le coût cible pour un châssis de type "modèle".
2. Calculer le coût horaire de la main d'œuvre.
3. Déterminer l'équation du budget flexible de l'atelier production et calculer le coût de l'unité d'œuvre correspondant.
4. Déterminer la valeur du taux de frais pour le centre Administration.
5. Calculer le coût unitaire de production et de revient hors frais de distribution du châssis « modèle ».
6. Rapprocher le coût de production du coût cible. Commenter en proposant des solutions.

Arrondir les coûts au centième d'euro le plus proche.

**DOSSIER 4 : Informatique de gestion**

L'activité d'agence immobilière de la société PSA 90 s'est développée depuis plus de 10 ans en complémentarité de l'activité de promotion immobilière. Au départ il s'agissait d'un simple bureau de vente des programmes immobiliers de la société, mais rapidement l'activité a inclus la vente de biens anciens à laquelle nous nous intéresserons exclusivement ici. Actuellement, la société PSA 90 dispose de cinq bureaux répartis dans différents villages des alentours de la ville de Narbonne ainsi que d'une agence principale située à Narbonne même.

Chaque agence dispose de son propre fichier de produits. Il a été décidé de fédérer les différents fichiers informatisés afin que chaque agence puisse proposer le plus de biens possible et de mieux en contrôler la gestion.

Vous participez au projet d'informatisation. Pour cerner les besoins, vous avez interrogé M. Blanchard responsable de l'activité des agences immobilières (Annexe 4.1). Le projet en est encore au niveau conceptuel. Vous avez avancé dans l'étude de l'existant et réalisé le dictionnaire des données (Annexe 4.2), une partie du schéma conceptuel des données (SCD - Annexe 4.3) et une partie du schéma conceptuel des traitements (SCT - Annexe 4.4).

Travail à faire :

En utilisant les annexe 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4.

1. Définir les notions de « système client/serveur » et de « réseau extranet » évoquées par M. Blanchard lors de sa réponse à la question 7 (Annexe 4.1) : « On m'a parlé d'un système client/serveur sous réseau extranet. » et juger de l'adaptation de la configuration aux besoins exprimés.
2. Quelles sont la ou les conditions nécessaires pour que No\_contrat puisse servir d'identifiant à l'entité « BIEN » ?
3. Vérifier si l'entité BIEN respecte les trois premières formes normales (justifier les réponses).
4. Sans modifier les entités et associations existantes, compléter le schéma conceptuel de données en **annexe 4.3 (à rendre avec la copie)** en y intégrant les informations nécessaires au contrôle des visites évoqué par M.Blanchard dans sa réponse à la question 5 de l'annexe 4.1.
5. Sur le schéma conceptuel des traitements présenté en **annexe 4.4 (à rendre avec la copie)**, indiquer quelle est l'opération que M.Blanchard voudrait voir automatisée.
6. Réaliser le schéma de traitement de l'opération « organisation d'une visite » qui s'enchaîne à partir de l'événement « Bien(s) trouvé(s) ».

### **Annexe 1.1 : Situation financière personnelle de M.Garbo avant l'augmentation de capital**

Avant l'augmentation de capital M. Garbo possédait 6 200 titres.

Pour conserver le contrôle de la société, il souhaite garder la majorité absolue des titres.

Il dispose pour le premier apport de 320 000 € de liquidités ; il compte céder les droits de souscription non utilisés pour le compléter.

### **Annexe 1.2 : Augmentation de capital.**

#### Situation avant augmentation de capital

- Montant du capital social : 10 000 actions au nominal de 100 €
- Valeur estimée du titre avant augmentation de capital était de 425 €

#### Modalités de l'augmentation de capital:

- Émission de 5 000 actions de numéraire au prix d'émission de 350 €
- Recueil des fonds du 01/06/2005 au 29/06/2005 auprès de la banque qui verse les fonds le dernier jour
- Augmentation du capital le 30/06/2005 libéré du minimum légal
- Frais d'augmentation se décomposant en :
  - honoraires 10 000 € HT et frais bancaires 4 400 € HT ;
  - droits d'enregistrement 9 600 €

Ces frais sont payés par chèque le jour de l'augmentation de capital. À la clôture de l'exercice, ils sont imputés à la prime d'émission.

### **Annexe 1.3 : Renseignements concernant le gerbeur**

Le 25 mai 2005 a été acquis un nouveau gerbeur Fenwick pour un coût total de 30 000 € HT. Ce dernier a été mis en service le 30 juin 2005

La durée de vie de ce gerbeur est de 6 ans mais la société PSA 90 ne compte pas le garder jusque là. En effet un calcul économique a montré que la durée optimale d'utilisation d'un gerbeur était de 4 ans ; à l'issue de ce délai, le matériel peut être revendu dans de bonnes conditions, soit au fabricant soit à une société spécialisée qui le re-conditionne entièrement pour le revendre d'occasion. La valeur de revente (HT) du gerbeur "en l'état" au bout de 4 ans d'utilisation (c'est à dire quel que soit le degré d'usure du convertisseur) est estimée à 10 000 € (estimation fiable du fait de l'existence d'un marché de l'occasion actif).

Le coût de remplacement d'un convertisseur est évalué à la date de mise en service du gerbeur à 6 000 €

La société PSA 90 amortit le matériel de manutention en mode linéaire et n'utilise pas l'option fiscale de l'amortissement dégressif qui est cependant ouverte à ce type de matériel.

### Annexe 1.4 : Plan Comptable Général - Articles 331-2 et 322-1

**311-2** Lorsque des éléments constitutifs d'un actif sont exploités de façon indissociable, un plan d'amortissement unique est retenu pour l'ensemble de ces éléments.

Cependant, si dès l'origine, un ou plusieurs de ces éléments ont chacun des utilisations différentes, chaque élément est comptabilisé séparément et un plan d'amortissement propre à chacun de ces éléments est retenu.

- Les éléments principaux d'immobilisations corporelles devant faire l'objet de remplacement à intervalles réguliers, ayant des utilisations différentes ou procurant des avantages économiques à l'entreprise selon un rythme différent et nécessitant l'utilisation de taux ou de modes d'amortissement propres, doivent être comptabilisés séparément dès l'origine et lors des remplacements.
- Les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application de lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entreprise, doivent être comptabilisées dès l'origine comme un composant distinct de l'immobilisation, si aucune provision pour gros entretien ou grandes révisions n'a été constatée. Sont visées, les dépenses d'entretien ayant pour seul objet de vérifier le bon état de fonctionnement des installations et d'y apporter un entretien sans prolonger leur durée de vie au delà celle prévue initialement, sous réserve de répondre aux conditions de comptabilisation de l'article 311-1.

La méthode de comptabilisation par composants des grosses réparations ou de grandes révisions, exclut la constatation de provisions pour gros entretien ou de grandes révisions.

**322-1** 1. Un actif amortissable est un actif dont l'utilisation par l'entité est déterminable.

2. L'utilisation pour une entité se mesure par la consommation des avantages économiques attendus de l'actif. Elle peut être déterminable en termes d'unités de temps ou d'autres unités d'œuvre lorsque ces dernières reflètent plus correctement le rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif.

L'utilisation d'un actif est déterminable lorsque l'usage attendu de l'actif par l'entité est limité dans le temps. Cet usage est limité dès lors que l'un des critères suivants, soit à l'origine, soit en cours d'utilisation, est applicable : physique, technique, juridique. Ces critères ne sont pas exhaustifs.

Si plusieurs critères s'appliquent, il convient de retenir l'utilisation la plus courte résultant de l'application de ces critères.

3. Le montant amortissable d'un actif est sa valeur brute sous déduction de sa valeur résiduelle.

L'amortissement d'un actif est la répartition systématique de son montant amortissable en fonction de son utilisation.

Le plan d'amortissement est la traduction de la répartition de la valeur amortissable d'un actif selon le rythme de consommation des avantages économiques attendus en fonction de son utilisation probable.

Le mode d'amortissement est la traduction du rythme de consommation des avantages économiques attendus de l'actif par l'entité.

4. La dépréciation d'un actif est la constatation que sa valeur actuelle est devenue inférieure à sa valeur nette comptable.

5. La valeur brute d'un actif est sa valeur d'entrée dans le patrimoine ou sa valeur de réévaluation, sous réserve des dispositions de l'article 332-4 relatives aux titres évalués par l'article 332-4 équivalence et de celles de l'article 350-1 relatives à la réévaluation.

6. La valeur résiduelle est le montant, net des coûts de sortie attendus, qu'une entité obtiendrait de la cession de l'actif sur le marché à la fin de son utilisation.

La valeur résiduelle d'un actif n'est prise en compte pour la détermination du montant amortissable que lorsqu'elle est à la fois significative et mesurable.

7. La valeur nette comptable d'un actif correspond à sa valeur brute diminuée des amortissements cumulés et des dépréciations.

## ANNEXE 1.5 : Plan Comptable Général Article 331 - 8

**1-** Les coûts de création de sites Internet peuvent être comptabilisés à l'actif si l'entreprise démontre qu'elle remplit simultanément les conditions suivantes :

- a) le site Internet a de sérieuses chances de réussite technique ;
- b) l'entreprise a l'intention d'achever le site Internet ou de l'utiliser ou de le vendre ;
- c) l'entreprise a la capacité d'utiliser ou de vendre le site Internet ;
- d) le site Internet générera des avantages économiques futurs ;
- e) l'entreprise dispose des ressources (techniques, financières et autres) appropriées pour achever le développement et utiliser ou vendre le site Internet ;
- f) l'entreprise a la capacité d'évaluer de façon fiable les dépenses attribuables au site Internet au cours de son développement.

**2 -** Les coûts engagés au cours de la phase de développement et de production de sites Internet, qui peuvent être comptabilisés à l'actif si les conditions de comptabilisation visées au 1) sont satisfaites, comprennent les dépenses relatives à :

- l'obtention et à l'immatriculation d'un nom de domaine ;
- l'acquisition ou le développement du matériel et du logiciel d'exploitation qui se rapportent à

la mise en fonctionnalité du site ;

- le développement, l'acquisition ou la fabrication sur commande d'un code pour les programmes, de logiciels de bases de données, et de logiciels intégrant les applications distribuées dans les programmes ;

- la réalisation de la documentation technique ;

- les coûts afférents au contenu, notamment les frais induits par la préparation, l'alimentation et la mise à jour du site ainsi que l'expédition du contenu du site.

Les graphiques constituant un élément du logiciel, les coûts de développement des graphiques initiaux sont comptabilisés comme les logiciels auxquels ils se rapportent.

La comptabilisation des coûts de développement et de production de sites Internet à l'actif est considérée comme la méthode préférentielle.

**3 -** Les coûts engagés au cours de la phase de recherche préalable ne peuvent être comptabilisés à l'actif et doivent être inscrits au compte de résultat. Les frais de recherche comptabilisés initialement en charges, relatifs à des projets qui aboutissent à la création de sites Internet, ne peuvent pas ultérieurement être réintégrés aux coûts de développement comptabilisés à l'actif.

**4 -** Les dépenses ultérieures au titre de sites Internet engagées après leur acquisition ou leur achèvement sont comptabilisées en charges lorsqu'elles sont réalisées, sauf :

- s'il est probable que ces dépenses permettront au site de générer des avantages économiques futurs au-delà du niveau de performance défini avant l'engagement des dépenses ;

- et si ces dépenses peuvent être évaluées et attribuées à l'actif de façon fiable.

**ANNEXE 1.6 : Règles comptables et fiscales relatives aux coûts de création des sites Internet****Revue Fiduciaire N° 301 - 12/2003 (extrait)**

Traitement des coûts de sites Internet		
	Règles comptables	Règles fiscales
Dépenses de création de sites de commerce électronique et assimilés		
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase de recherche préalable</li> </ul>	Charges	Charges déductibles
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase de développement</li> </ul>	Coût de production d'un actif incorporel si conditions réunies (méthode préférentielle).  Ou charges	Option de déductibilité immédiate par le biais de l'amortissement dérogatoire (CGI art 236-1)  Charges déductibles à l'exception des noms de domaine
<ul style="list-style-type: none"> <li>Phase d'exploitation</li> </ul>	Charges (possibilité d'immobilisation des dépenses correspondant à l'ajout de nouvelles fonctionnalités)	Charges déductibles. En cas d'immobilisation possibilité de déduction immédiate (voir ci-dessus)
Dépenses de création de sites vitrines ou publicitaires	Charges	Charges déductibles

**ANNEXE 1.7 : Renseignements concernant le site Internet « Interloc »**

Le site Interloc a été terminé et mis en exploitation le 30 mai 2005. Sa durée de vie économique est de 5 ans. Sur le plan fiscal, PSA 90 n'opte pas pour la déductibilité immédiate des dépenses de création de site activées.

Les coûts prévus et engagés pour sa réalisation ont été les suivants (en euros) :

Etapes industrielles	Type de coût		Exercice d'engagement des dépenses	Coûts budgétés début 2003	Montant des dépenses
Phase de recherche préalable	Etudes de faisabilité		2003	6 500,00	7 000,00
	Détermination des objectifs et des fonctionnalités du site				
	Exploration des moyens permettant de réaliser les fonctionnalités souhaitées				
	Traitement des questions juridiques préalables				
Phase de développement	Dépenses générales	Identification des ressources internes à mettre en œuvre	2004	11 000,00	10 000,00
		Acquisition du logiciel de cryptage			
		Interfaçage avec les autres systèmes informatiques utilisés	2005	15 500,00	15 000,00
		Construction de la structure de la base de donnée "logements"			
	Réalisation de la documentation technique	2005	7 800,00	8 000,00	
	Conception des graphiques et des pages				
	Production du contenu du site	Création de la base de données "logements"	2005	7 800,00	8 000,00
Exploitation du site après son achèvement	Formation des salariés à la maintenance		2005	3 000,00	5 000,00
	Enregistrement du site auprès des moteurs de recherche				
	Tâches administratives				
	Sauvegardes				
			Total	43 800,00	45 000,00

**Nota :** La société PSA 90 adopte toujours les méthodes préférentielles comptables

## Annexe 2 : Projet d'investissement

La société acquiert cinq chargeuses-pelleteuses (ou tractopelles) Caterpillar modèle D428. Ces engins permettront à la société d'améliorer ses performances et de développer son activité. Le prix de base hors taxe d'une chargeuse-pelleteuse est de 54 000 €; des équipements complémentaires sont nécessaires, en particulier des godets différents pour faire face aux conditions de chantier les plus difficiles. Le coût de ces équipements est de 8 500 € par engin. Le fournisseur accorde une remise de 4% mais ne fait pas de reprise pour les matériels anciens. L'acquisition a lieu le 20 décembre 2005.

Ces investissements permettront à la société de réaliser un excédent brut d'exploitation de 90 000 € par an à partir de 2006 et pendant 5 ans.

La durée de vie économique de ces biens est de 5 ans et l'entreprise pratique l'amortissement linéaire.

Le financement doit se réaliser de la façon suivante :

- 60% de ces investissements sont financés par un emprunt remboursable par annuités constantes à terme échu, en cinq ans, taux de 6,7% ; l'emprunt est débloqué fin décembre 2005.
- Le solde par autofinancement.

### Informations complémentaires :

Dans les calculs financiers, on considérera que les produits ou les charges sont perçus ou acquittés à la fin de chaque période.

La société est bénéficiaire sur l'ensemble de ses activités et le taux d'impôt sur les sociétés est de 33 1/3%.

## Annexe 3.1 : La démarche du coût cible

Le coût cible n'est pas une méthode de calcul des coûts ; il est la conséquence du marché, c'est un objectif à atteindre. Il implique l'ensemble de l'organisation pour maîtriser les coûts sur l'intégralité du cycle de vie des produits.

On peut distinguer quatre étapes dans sa mise en œuvre :

- Etudes préalables sur le marché : analyse de la valeur du produit en fonction des besoins du consommateur et recherche de partenariat avec les fournisseurs.
- Détermination du coût cible et de ses composantes :  $\text{Coût cible} = \text{Prix de vente cible} - \text{marge cible}$ . Le prix de vente cible résulte d'une étude de marché, le marge cible dépend de la stratégie financière de l'entreprise. Le coût cible est donc un coût à ne pas dépasser.
- Détermination des éléments du coût estimé : c'est une prévision des coûts résultant des choix relatifs aux composants et aux modes de production envisagés lors de la conception.
- Ajustement entre coût cible et coût estimé : c'est la recherche des moyens pour réduire les coûts dès la conception du produit en fonction de l'analyse de la valeur et des besoins des consommateurs.

## Annexe 3.2 : Étude mercatique du châssis « modèle »

Pour le châssis "modèle", le prix du marché est de 320 € HT.

Une enquête sur l'analyse de la valeur révèle que les fonctions les plus demandées sont la sécurité et l'isolation.

Compte tenu des informations financières de l'entreprise, celle-ci souhaite à moyen terme une marge de 20%.

### Annexe 3.3: Étude de la main d'œuvre directe

Le coût de la main d'œuvre directe comprend le salaire des ouvriers et les charges associées. Le salaire brut annuel d'un ouvrier est de 14 476 €, les charges associées sont évaluées à 50%. Le travail s'effectue sur 11 mois avec en moyenne 220 jours ouvrables et des semaines de 35 heures.

La production occupe 3 ouvriers et pourra être de 15 châssis « modèle » par jour ouvrable de 7 heures.

### Annexe 3.4 : Étude sur la conception du produit

Les châssis en PVC sont essentiellement composés d'un assemblage de 3 matières premières : le PVC, le vitrage et la quincaillerie (crémones, paumelles, etc....).

Le PVC est acheté en barres de 6 mètres :

- le profilé pour le dormant (le cadre fixe) a un coût d'achat de 6,10 € HT le mètre ;
- le contre profilé pour l'ouvrant (la fenêtre) a un coût d'achat de 4,60 € HT le mètre.

Pour le châssis « modèle » dont la hauteur est 2m15 et la largeur 1m20 avec 2 ouvrants il faut :

- 2 hauteurs de 2175 mm et 2 largeurs de 1275 mm de profilé pour le cadre ;
- 4 hauteurs de 2071 mm et 4 largeurs de 584 mm de contre profilé pour les fenêtres.

Il faut ajouter en moyenne 5% à la consommation de matières en fonction de la découpe.

Le PVC étant un matériau recyclable, les chutes de profilé sont revendues environ 0,15% du chiffre d'affaires.

Le vitrage isolant 4-16-4 correspond à la qualité demandée, il est commandé sur mesure et livré prêt à poser et son coût d'achat est de 16 € HT le m<sup>2</sup>.  
Pour le châssis « modèle », 2 vitrages de 1 m<sup>2</sup> sont nécessaires.

La quincaillerie est évaluée à 29 € HT pour ce châssis.

### Annexe 3.5 : Étude des charges indirectes annuelles

- Production :

Pour une production de 15 châssis par jour, les charges indirectes de l'atelier sont évaluées à 184 800 € dont 75% sont fixes.

Ces dernières comprennent le loyer, les charges de personnel de l'encadrement productif, les assurances et les coûts des investissements. En effet, des matériels de production très performants sont nécessaires dès la création, ils sont financés par crédit bail. Ces investissements permettent la fabrication de 32 châssis par jour.

L'unité d'œuvre retenue pour l'atelier de production est l'heure machine. Le nombre d'unités d'œuvre équivaut à 80% du nombre d'heures de main d'œuvre directe. En effet, l'organisation du travail telle qu'elle est prévue comporte des temps de préparation et un travail synchronisé des ouvriers ; les machines ne sont donc pas utilisées durant tout le temps de travail des ouvriers.

- Administration :

Les charges administratives sont évaluées à 132 500 €, elles comprennent une partie du loyer et des assurances, les charges de personnel de l'encadrement et d'une secrétaire, le crédit bail de deux véhicules ainsi que divers honoraires.

Ces charges sont réparties au prorata de la « valeur ajoutée » définie par l'entreprise comme la somme des charges directes de main d'œuvre et des charges indirectes de production



**Annexe 4.1 : Interview de M. Blanchard, responsable de la branche « Agences immobilières »**

*Question 1 : En quoi consiste votre activité d'agent immobilier ?*

Réponse : Elle consiste à mettre en relation les particuliers qui possèdent un bien immobilier, en général une maison ou un appartement avec d'autres qui recherchent un logement à acquérir.

*Question 2 : Vous avez donc deux types de clients ?*

Réponse : En quelque sorte. Il y a les propriétaires des biens mis en vente qui sont de véritables clients, qui signent avec nous un contrat d'exclusivité ou non et les acheteurs. Les propriétaires sont à proprement parler des clients dans la mesure où ce sont eux qui nous rémunèrent. Les acheteurs sont plutôt les « clients » des propriétaires.

*Question 3 : Comment sont référencés vos produits ?*

Réponse : Chaque agence dispose de moyens informatiques qui lui permettent de référencer les produits. Les propriétaires sont également référencés en relation avec le ou les biens qu'ils proposent à la vente.

*Question 4 : Qui a accès à ces données ?*

Réponse : Nos agents. Ce sont eux qui rentrent les données et qui peuvent les consulter. Les biens sont à la disposition de tous les agents. En revanche, chaque agent gère ses propres clients (acheteurs) dont il est assez jaloux dans la mesure où il est rémunéré pour une part importante par des commissions touchées sur les ventes qu'il réalise. Nous avons également ouvert un site Internet directement accessible aux particuliers dans lequel nous présentons une sélection de produits.

*Question 5 : Comment contrôlez-vous l'activité de vos vendeurs ?*

Réponse : Les vendeurs sont soit au bureau soit en visite. A l'issue de chaque visite, ils font signer par le visiteur un bon de visite nominal sur lequel sont mentionnés la date et l'heure de début et de fin de la visite, la référence du bien visité et le nom du visiteur. La durée d'une visite est très variable car cela dépend de nombreux paramètres notamment de l'éloignement, de la nature du bien et du temps pris par le visiteur. Plus le bien est cher, plus le vendeur prendra du temps à détailler la visite. Pour décider un acheteur, plusieurs visites sont souvent nécessaires, parfois dans la même journée.

*Question 6 : Vos agents sont-ils spécialisés ?*

Réponse : Ils ne sont pas spécialisés par type de produit mais travaillent sur le secteur géographique dédié à l'agence à laquelle ils sont rattachés. Cela pose problème dans la mesure où ils ne proposeront à la vente que les produits de leur secteur. Par exemple un agent du centre ville ne proposera que des biens situés en ville. Mais il se peut qu'après analyse des besoins et des moyens du client, ce dernier puisse être intéressé par des produits situés dans les villages environnants.

*Question 7 : Vous perdez alors le client ?*

Réponse : Non, on l'oriente normalement vers une des nos agences de villages. Cependant nos vendeurs du centre ville par exemple ne connaissent pas les produits qui sont proposés dans les alentours. Pour s'informer, ils sont obligés de téléphoner à leurs collègues des communes environnantes. Le problème est identique pour les agences de villages. Bien que chacun dispose de téléphone portable, la rapidité d'accès aux informations n'est pas satisfaisante. Il serait bon que tous nos produits soient accessibles à partir d'un quelconque poste informatique de n'importe quelle agence. L'orientation du client en serait facilitée. Nous réfléchissons à la mise en place d'un tel système. On m'a parlé d'un système client/serveur et d'un réseau extranet.

*Question 8 : Comment se déroule classiquement la prise en charge d'un acheteur potentiel qui se présente dans une agence ?*

Réponse : En général un client entre dans une agence parce qu'il a repéré un bien présenté en vitrine. Si son désir va au-delà d'un simple renseignement ponctuel, le vendeur doit consigner les coordonnées de l'acheteur et lui faire préciser ses besoins. Notre agent confronte les besoins exprimés aux produits disponibles et fait des propositions. La plupart du temps, bien que l'ensemble des produits soit stocké sur les micro-ordinateurs, nos agents travaillent de mémoire. On est conscient des insuffisances du système : notre vendeur risque d'oublier un produit. On aimerait disposer d'une base unique alimentée par l'ensemble des agences qui permette de procéder à une recherche étendue grâce à la formulation de requêtes. Il faudrait pouvoir mémoriser les critères des différents acheteurs afin que tout nouveau bien mis en vente puisse être confronté aux demandes non satisfaites.

*Question 9 : Une visite s'en suit-elle immédiatement ?*

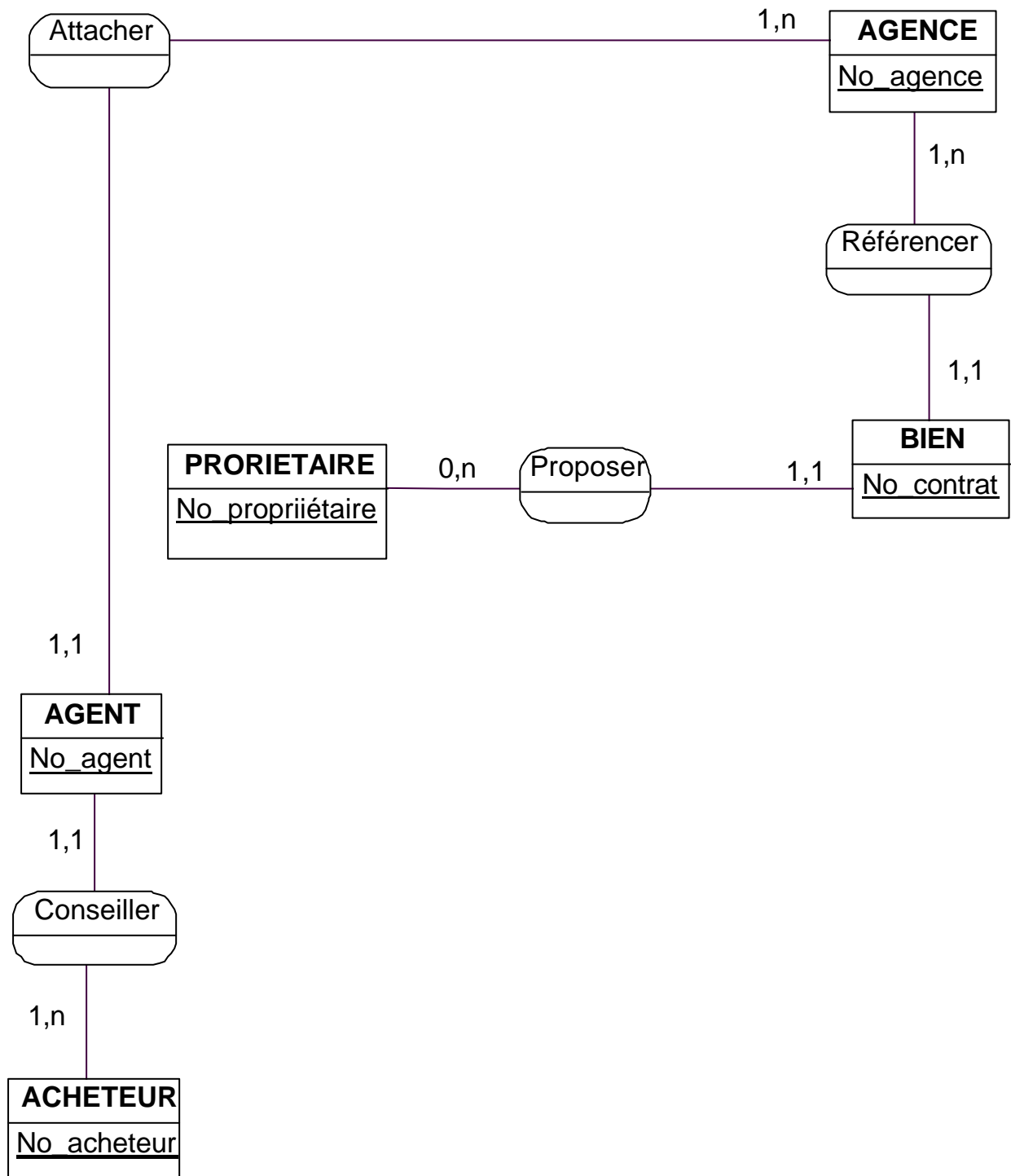
Réponse : Si un produit existe et que l'acheteur demande à visiter le bien, une visite peut être organisée. Elle peut avoir lieu immédiatement si le client est disponible. Si la visite ne peut être réalisée sur-le-champ l'agent et l'acheteur peuvent se fixer un rendez-vous pour une visite ultérieure. Des impondérables, heureusement fort rares, peuvent rendre la visite impossible.

**Annexe 4.2 : Extrait du dictionnaire des données**

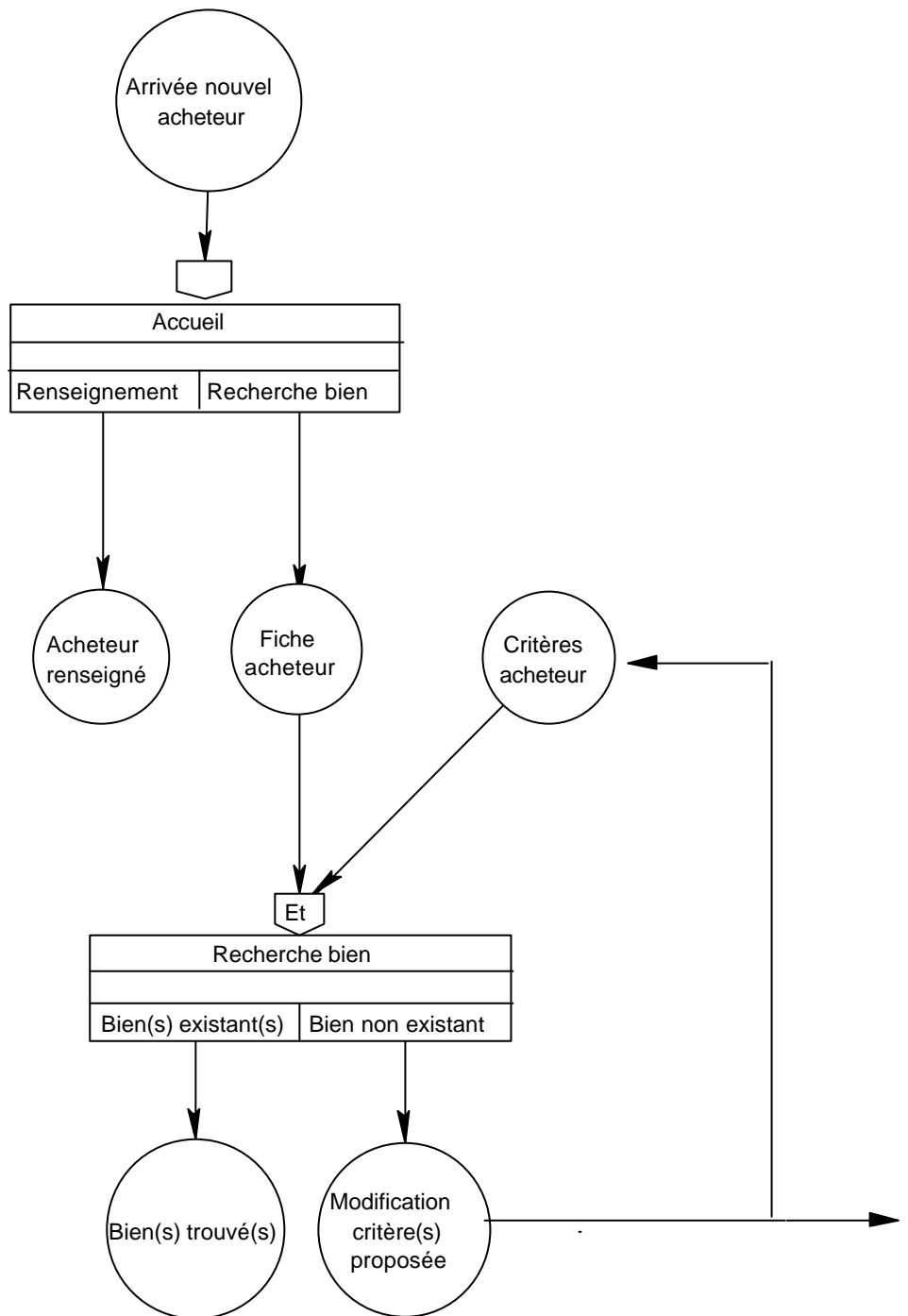
Entités	Variables	Signification	Type	longueur	Nature	Règle de calcul ou d'intégrité
			A N AN		E CO CA	
BIEN	No_contrat	Numéro du contrat	N	4	E	Entier incrémenté à chaque nouvelle création
	Date_contrat	Date de signature du contrat	AN	10	E	JJ/MM/AAAA
	Durée_contrat	Durée du contrat	N	2	E	Entier (nombre de mois)
	Type_contrat	Type de contrat	A	1	E	E = exclusif P = non exclusif
	Type_bien	Type de bien	A	1	E	A = appartement S = studio V = maison de ville P = Pavillon
	Adr_bien	Adresse du bien	AN	60	CO	N°+voie+code postal+ville
	Localisation	Localisation du bien	A	2	E	VI = ville VA = village C = Campagne
	Surfter	Surface du terrain	N	5	E	Entier en m <sup>2</sup>
	Surfhab	Surface habitable	N	3	E	Entier en m <sup>2</sup>
	Nbchambres	Nombre de chambres	N	2	E	entier
	Nb_pièces	Nombre de pièces	N	2	E	entier
	Nb_sallesb	Nombre de salles de bain	N	1	E	entier
	Garage	Garage voiture(s)	N	1	E	Entier (nombre de places)
Prix	Prix proposé	N	7	N	En euros sans décimale	

A(lphabétique) N(umérique)	E(lémentaire) A(lpha) N(umérique)	CO(ncaténée) CA(lculée)
-------------------------------	--------------------------------------	----------------------------

**ANNEXE 4.3 : Schéma conceptuel des données en cours d'élaboration  
(À compléter et à rendre avec la copie)**



**ANNEXE 4.4 : Schéma conceptuel des traitements (en cours d'élaboration)  
(À compléter et à rendre avec la copie)**



**CAPET ÉCONOMIE ET GESTION**  
OPTION ÉCONOMIE ET GESTION COMPTABLE  
CONCOURS EXTERNE

**ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**  
**Session 2006**

**REMARQUE IMPORTANTE**

Le sujet propose un thème de réflexion illustré par un document.  
Ce document ne constitue qu'un appui au raisonnement, dont le candidat doit tenir compte au cours de son exposé, mais qui n'est pas l'objet de l'interrogation.

Par ailleurs, les suggestions d'axes d'analyse sont des propositions non exhaustives relatives au thème, ne constituant ni un plan, ni une liste de questions.

Préparation : 1 heure  
Durée de l'entretien : 30 minutes

Thème

**Le prévisionnel**

Suggestions d'axes d'analyse (ce ne sont pas des questions)

- le mode d'élaboration d'un prévisionnel
- la surveillance de certains postes de charges
- les intérêts et les limites d'un prévisionnel

L'entretien  
doit commencer par  
**un exposé construit,**  
répondant à la problématique du thème,  
**dont la durée ne doit pas excéder 10 minutes**

« Le prévisionnel traduit la stratégie que j'envisage de mettre en œuvre et il valide mes projets ».

TDI est une entreprise spécialisée dans la sérigraphie PLV (publicité sur le lieu de vente). Créée il y a quinze ans, elle réalise un chiffre d'affaires de 4,5 M€ pour un effectif de 30 personnes. Leader en Poitou-Charentes, elle se situe dans le Top 15 au niveau national. Sa réussite est due à un savoir-faire acquis au fil des années et à un outil de production à la pointe de la technologie. L'objectif est désormais d'entrer dans le Top 5.

« Un compte de résultat prévisionnel est réalisé chaque fin d'année pour l'exercice suivant. Il traduit la stratégie que j'envisage de mettre en œuvre et valide mes projets, notamment lorsque des investissements importants sont projetés.

Ce prévisionnel est un outil de gestion : le « réalisé » sera comparé mensuellement avec le budget.

Cela permet de réaliser le suivi de la ligne de conduite définie lors de l'établissement du budget et d'opérer les éventuels réajustements : redresser la barre en cas de dépassement des frais généraux, ou des charges de personnel...

Pour suivre la réalisation de nos prévisions, deux outils de gestion sont mis en œuvre : le tableau de bord mensuel et une situation intermédiaire. Des éléments essentiels sont analysés à travers ces outils : le pourcentage de marge brute, les frais généraux variables, les charges de personnel, le niveau de résultat...

(...) Des hypothèses sont définies pour le prévisionnel : budget des charges de personnel, budget des frais généraux... Les données variables sont transmises par le service comptable : chiffre d'affaires, achats, transport, intérim... A partir de dix données variables, le tableau de bord mensuel est transmis le 15 du mois suivant. La situation de juin est établie fin juillet pour valider les éléments du tableau de bord et l'ajuster. »

**Pascal THIBAULT, DG de l'entreprise TDI**

**CAPET ÉCONOMIE ET GESTION**  
OPTION ÉCONOMIE ET GESTION COMPTABLE  
CONCOURS EXTERNE

**ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**  
Session 2006

**REMARQUE IMPORTANTE**

Le sujet propose un thème de réflexion illustré par un document.  
Ce document ne constitue qu'un appui au raisonnement, dont le candidat doit tenir compte au cours de son exposé, mais qui n'est pas l'objet de l'interrogation.

Par ailleurs, les suggestions d'axes d'analyse sont des propositions non exhaustives relatives au thème, ne constituant ni un plan, ni une liste de questions.

Préparation : 1 heure

Durée de l'entretien : 30 minutes

Thème

**Le financement des investissements de l'entreprise**

Suggestions d'axes d'analyse (ce ne sont pas des questions)

- Différents modes de financement des investissements
- Les indicateurs du choix de financement
- Les conséquences sur la structure du bilan

L'entretien  
doit commencer par  
**un exposé construit,**  
répondant à la problématique du thème,  
**dont la durée ne doit pas excéder 10 minutes**

**Extraits de « Finance d'entreprise » P Vernimmen  
Chapitre 47 : Choisir son financement**

Si au niveau des marchés industriels, les fréquents déséquilibres laissent espérer la possibilité de créer de la valeur par des investissements judicieux, il n'en va pas de même pour le choix d'une source de financement. Les marchés financiers sont le plus souvent à l'équilibre et toutes les sources de financement ont le même coût pour l'entreprise compte tenu de leur risque.

Le coût d'une source de financement qui permet d'acheter un actif est égal au taux de rentabilité à exiger de cet actif, que celui-ci soit financé par endettement ou par capitaux propres, et ce quelle que soit la nationalité de l'investisseur.

Dès lors, le choix d'une source de financement ne s'effectue pas uniquement sur la base de son coût. ..../...

Le choix entre dettes et capitaux propres va dépendre de plusieurs paramètres :

- la conjoncture macroéconomique. .../...

- le souhait de garder une marge de flexibilité financière afin de pouvoir saisir très vite d'éventuelles opportunités d'investissement. ... /...

- le niveau de maturité d'un secteur et la structure financière des concurrents. /.

- la position des actionnaires. .../...

- les opportunités de financement. .../...

Des simulations des principaux paramètres financiers selon que l'entreprise s'endette ou se finance par capitaux propres montrent surtout les conséquences de l'effet de levier.



**OPTION ÉCONOMIE ET GESTION COMPTABLE  
CONCOURS EXTERNE**

**ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**  
Session 2006

REMARQUE IMPORTANTE

Le sujet propose un thème de réflexion illustré par un document.  
Ce document ne constitue qu'un appui au raisonnement, dont le candidat doit tenir compte au cours de son exposé, mais qui n'est pas l'objet de l'interrogation.

Par ailleurs, les suggestions d'axes d'analyse sont des propositions non exhaustives relatives au thème, ne constituant ni un plan, ni une liste de questions.

Préparation : 1 heure  
Durée de l'entretien : 30 minutes

Thème

**La gestion à base d'activités**

Suggestions d'axes d'analyse (ce ne sont pas des questions)

- **les raisons du changement**
- **les méthodes classiques**
- **l'apport de la méthode ABC**
- **le point sur la méthode**

**L'entretien doit commencer par un exposé construit, répondant à la problématique du thème, dont la durée ne doit pas excéder 10 minutes**

**TEXTE extrait de :**

*LES PARAMETRES DE CONCEPTION DES SYSTEMES DE COUTS  
ETUDE COMPARATIVE*

**Pierre Mévellec**, Professeur IAE-Université de Nantes.

**Résumé**

Cela fait maintenant 10 ans que dans les pays industrialisés la révolution de l'ABC est annoncée. Pourtant il faut bien le constater la diffusion de cette nouvelle approche des coûts est lente et qu'elle est loin d'avoir supplanté les systèmes de coûts directs dans le monde anglo-saxon et les systèmes de coûts complets en France

Mots clés : ABC, systèmes de coûts, conception

**Abstract**

For 10 years now, the ABC revolution is announced in the industrialized countries. However one has to admit, the diffusion of this new approach is slow and it is far from having supplanted the systems of direct costs in the Anglo-Saxon world and the full cost systems in France.

Keywords : ABC, Cost systems, system design

Cela fait maintenant 10 ans que dans tous les pays industrialisés la révolution de l'ABC est annoncée par la littérature spécialisée en matière de contrôle de gestion. Pourtant il faut bien le constater la diffusion de cette nouvelle approche des coûts est lente et qu'elle est loin d'avoir supplanté les systèmes de coûts directs dans le monde anglo-saxon et les systèmes de coûts complets en Europe continentale et en France en particulier. Le nombre d'entreprises ayant fait de l'ABC leur unique référence au niveau global n'est pas connu, mais sur la base de toutes les études disponibles et de nos contacts personnels, ce nombre est très vraisemblablement inférieur à 5%. Paradoxalement les implantations les plus réussies et les plus complètes ne concernent que les entités industrielles des entreprises alors que l'analyse d'activités était annoncée comme devant s'attaquer aux fonctions autres que la production ! Même s'il faut prendre le résultat des enquêtes postales sur le sujet avec beaucoup de précaution on constate, au Royaume Uni en particulier (INNES, J. MITCHELL, F. 2000), que nombre d'entreprises qui disaient pratiquer l'ABC il y a quelques années l'ont abandonné.

**CAPET ÉCONOMIE ET GESTION**  
OPTION ÉCONOMIE ET GESTION COMPTABLE  
CONCOURS EXTERNE

**ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**  
Session 2006

**REMARQUE IMPORTANTE**

Le sujet propose un thème de réflexion illustré par un document.  
Ce document ne constitue qu'un appui au raisonnement, dont le candidat doit  
tenir compte au cours de son exposé, mais qui n'est pas l'objet de  
l'interrogation.

Par ailleurs, les suggestions d'axes d'analyse sont des propositions non  
exhaustives relatives au thème, ne constituant ni un plan, ni une liste de  
questions.

**Préparation : 1 heure**

Durée de l'entretien : 30 minutes

**Thème**

**Les progiciels de gestion intégrés**

**Suggestions d'axes d'analyse**

(ce ne sont pas des questions)

- Les apports des PGI
- Les contraintes
- Les critères de qualité

L'entretien  
doit commencer par  
**un exposé construit,**  
répondant à la problématique du thème,  
**dont la durée ne doit pas excéder 10 minutes**

### Les progiciels de gestion intégrés

La problématique du choix d'un progiciel de gestion comptable commence par un premier arbitrage fondamental entre l'acquisition d'un produit standard « clé en mains » et la mise en place d'un progiciel de gestion intégré (PGI) évolutif. La première solution présente l'intérêt d'être plutôt rapide et « facile » de mise en œuvre dès lors que le produit retenu prévoit en standard un grand nombre de fonctionnalités pré paramétrées. En revanche, elle n'offrira pas la souplesse d'adaptation d'un PGI qui pourra être modulé à souhait en fonction des besoins des utilisateurs. Dans le cas d'un PGI, la situation est très différente puisqu'il s'agit d'une solution personnalisée et évolutive qui nécessite a contrario une mobilisation importante des ressources internes, notamment lors des phases d'étude et de paramétrage. Dans la petite et moyenne entreprise, il sera prudent, en règle générale, de sélectionner des produits PGI de milieu de gamme afin d'éviter de tomber dans les gros ERP dont la durée d'implantation (entre six et dix-huit mois) est fortement contraignante et le plus souvent dissuasive. De manière générale, les PGI comprennent plusieurs modules intégrés, qu'il s'agisse de la finance comptabilité, de la gestion commerciale, de la production logistique, etc.

Eric Tort R.F.C 329 janvier 2001

### Une base de données commune

Poussant plus loin la logique des interfaces, les concepteurs ont accru l'intégration pour parvenir à des systèmes très complexes comportant l'ensemble des fonctions nécessaires à l'entreprise : commandes et facturation, gestion de la production, des stocks, des immobilisations, gestion du service après-vente, comptabilité, etc.

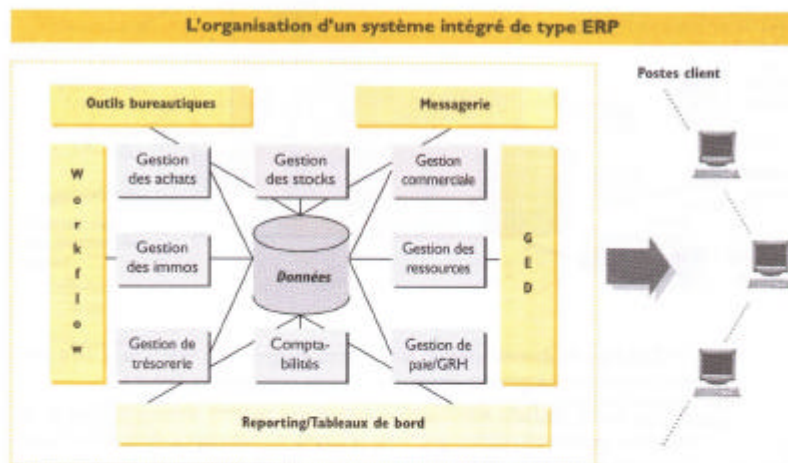
Ces ensembles sont appelés ERP (Enterprise Resources Planning) ou en français PGI (programmes de gestion intégrés).

Par rapport aux techniques d'interfaces, passerelles programmées entre logiciels, les PGI sont normalement conçus en utilisant une base de données commune à l'ensemble des fonctions. Ce mode d'organisation « fusionne » en quelque sorte en un seul l'ensemble des logiciels indépendants reliés entre eux par les passerelles évoquées précédemment.

RF Comptable n° 277 octobre 2001

### Mise en place d'un PGI

Plus qu'un simple logiciel, un ERP est un véritable projet demandant une intégration totale d'un outil logiciel au sein d'une organisation et d'une structure spécifique, et donc des coûts importants d'ingénierie. D'autre part sa mise en place dans l'entreprise entraîne des modifications importantes des habitudes de travail d'une grande partie des employés. Ainsi on considère que le coût de l'outil logiciel représente moins de 20% du coût total de mise en place d'un tel système



Le schéma précédent présente une organisation « type » d'un système ERP :

- les différentes applications opérationnelles (ici gestion des achats, stocks, immobilisations, trésorerie, comptabilités, gestion commerciale, gestion des ressources, paie et gestion des ressources humaines) prennent en charge les différents processus ;
- certaines applications transversales sont partagées par l'ensemble du système (outils bureautiques, messagerie, gestion électronique de documents, workflow, reporting et tableaux de bord) ;
- les données sont partagées et gérées de façon centralisée ;
- les utilisateurs ont accès à l'ensemble des informations, en fonction des autorisations définies.

RF Comptable n° 258 janvier 2000

**CAPET ÉCONOMIE ET GESTION**  
OPTION ÉCONOMIE ET GESTION COMPTABLE  
CONCOURS EXTERNE

**ÉPREUVE SCIENTIFIQUE ET TECHNIQUE**  
**Session 2006**

**REMARQUE IMPORTANTE**

Le sujet propose un thème de réflexion illustré par un document.  
Ce document ne constitue qu'un appui au raisonnement, dont le candidat doit  
tenir compte au cours de son exposé, mais qui n'est pas l'objet de  
l'interrogation.

Par ailleurs, les suggestions d'axes d'analyse sont des propositions non  
exhaustives relatives au thème, ne constituant ni un plan, ni une liste de  
questions.

**Préparation : 1 heure**

Durée de l'entretien : 30 minutes

Thème

**Le traitement des actifs dans le cadre des règles actuelles du PCG**

Suggestions d'axes d'analyse (ce ne sont pas des questions)

- Les principes fondamentaux du PCG.
- L'incidence sur les postes du bilan.
- Les implications fiscales.

L'entretien  
doit commencer par  
**un exposé construit,**  
répondant à la problématique du thème,  
**dont la durée ne doit pas excéder 10 minutes**

### **Rappel du contexte de la réforme :**

#### **Règlement IFRS 2005**

Les sociétés qui font appel public à l'épargne sont tenues, pour chaque exercice ouvert à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2005, de préparer leurs comptes consolidés conformément aux normes comptables internationales (IAS/IFRS) retenues au niveau communautaire après examen de la Commission européenne.

Les Etats membres ont par ailleurs la faculté d'étendre cette obligation aux comptes sociaux des sociétés faisant appel public à l'épargne, ainsi qu'aux comptes consolidés et/ou aux comptes sociaux des autres entités.

#### **Comptes sociaux individuels : PCG convergent**

La France n'a pas ouvert cette option des IAS/IFRS pour les comptes sociaux, mais a entrepris une modernisation du Plan comptable général fondée sur les normes internationales.

Une démarche de refonte des règles du Plan comptable général applicables en matière de comptes sociaux des entreprises françaises a donc été engagée par le Comité de la Réglementation Comptable (CRC), sur avis du Conseil National de la Comptabilité (CNC).

Les règles du PCG prévues en matière de définition, d'évaluation, de comptabilisation, de dépréciation et d'amortissement des actifs ont notamment été modifiées substantiellement par les règlements suivants du CRC :

- règlement 2002-10 du 12 décembre 2002 relatif aux amortissements et dépréciations d'actifs, homologué par arrêté interministériel du 27 décembre 2002 (JO du 31) modifié par le règlement 2003-07 du 12 décembre 2003 ;
- règlement 2004-06 du 23 novembre 2004 relatif à la définition, à la comptabilisation et à l'évaluation des actifs, homologué par arrêté interministériel du 24 décembre 2004 (JO du 1<sup>er</sup> janvier 2005) ;
- règlement 2005-09 du 3 novembre 2005 modifiant les règlements 99-03 et 2002-10, homologué par arrêté ministériel du 26 décembre 2005 (JO du 3 janvier 2006). Signalons également le décret 2005-1757 du 30 décembre 2005 (JO du 31, p.20838) modifiant le décret comptable 83-1020 du 29 novembre 1983.

Ces règles s'appliquent de manière obligatoire pour les exercices ouverts à compter de 2005. Une application anticipée est possible.

*La revue fiduciaire – Feuille Hebdo 3132 du 13 janvier 2006*

#### **Actifs : passer aux nouvelles règles du PCG**

L'année 2005 est, pour la généralité des entreprises, celle de la première application obligatoire des dispositions des règlements sur les actifs respectivement à leur amortissement dépréciation (CRC, règl.02-10) et à leur définition, évaluation et comptabilisation (CRC, règl.04-16)...

Ces deux règlements, qui intègrent dans le Plan comptable général des concepts calqués sur ceux des normes internationales IFRS, sont porteurs de changements profonds dans le suivi des actifs de l'entreprise :

- décomposition de la valeur d'origine de certaines immobilisations en composants ;
- référence à l'utilisation du bien dans l'entreprise et non aux usages pour déterminer la durée d'amortissement ;
- disparition des charges différées et des charges à étaler ;
- option pour le traitement des frais d'acquisition des immobilisations dans le coût d'entrée de l'immobilisation ou en charges...

La mise en œuvre de ces nouveaux règlements soulève de nombreuses questions à la fois :

-sur les options qu'il convient désormais d'appliquer pour le traitement des actifs (frais d'acquisition des immobilisations, frais de développement, coût des emprunts),

-et sur les modalités propres de passage aux nouvelles règles comptables.

A cet égard, si le principe du traitement rétrospectif avec impact sur les capitaux propres d'ouverture a été affirmé par les deux règlements, des mesures simplifiées ont été ouvertes aux entreprises. Ces mesures, dont la portée est encore, pour certaines à confirmer par le Conseil National de la Comptabilité, permettent de retenir des traitements prospectifs sans impact sur les capitaux propres d'ouverture.

*La revue fiduciaire – RF comptable n°318 de juin 2005*

#### **Grandes divergences subsistant entre règles comptables et règles fiscales.**

Identification des composants :

Les dépenses d'entretien faisant l'objet de programmes pluriannuels de gros entretien ou de grandes révisions en application des lois, règlements ou de pratiques constantes de l'entreprise peuvent être identifiées sur le plan comptable en tant que composants dits « de seconde catégorie ».

Sur le plan fiscal, les dépenses d'entretien demeurent des charges et ne peuvent pas constituer un composant de seconde catégorie.

Si un composant de seconde catégorie a été comptabilisé, le suramortissement lié à l'identification de ce composant n'est pas déductible.

*La revue fiduciaire – Feuille Hebdo 3132 du 13 janvier 2006*